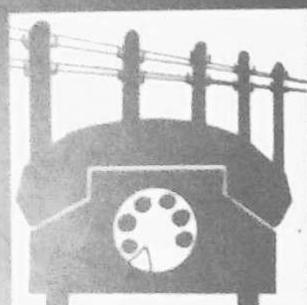




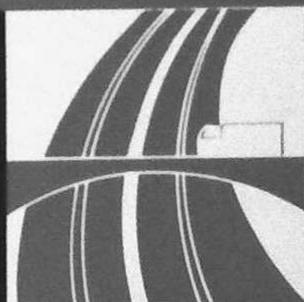
BRETAGNE EXPANSION

Les Grands Dossiers de
la Région

Raymond LETERTRE



10

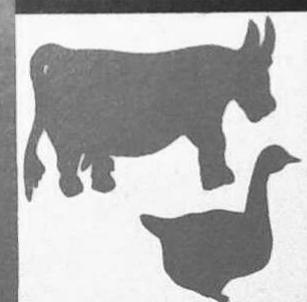
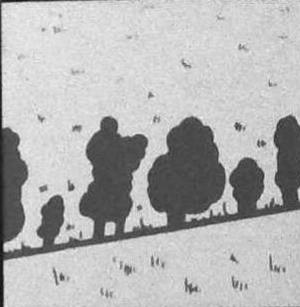


ANS

RE

NO

VA



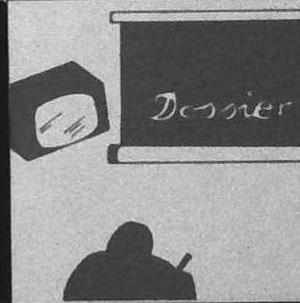
TI

ON

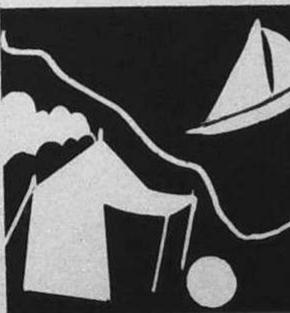
RU

RAL

LE



EN



BRET

AGNE



N° 6 - Février 1977 - 20 F

10 ANS DE RENOVATION RURALE EN BRETAGNE



Déviaton de Muzillac (56)

Raymond LETERTRE



Pose de conduites sous-terraines, les câbles enterrés sont appelés à remplacer les artères aériennes en milieu rural.

TABLE DES MATIERES

LA POLITIQUE DE RENOVATION RURALE

	Page
<i>Histoire</i>	5
Les premiers pas	6
Les prolongations	6
Zone Ouest	6
<i>à zones</i>	7
13 % de la population sur 27 % du territoire	7
<i>Commissaire</i>	8
Conseil et conciliation	8
Commando administratif	8
<i>Comité</i>	9
Par intermittence	9
Son mot à dire	10
<i>et région</i>	11
Le mot de la région	11
De nouveaux grands projets	13
Assurer le suivi	14
S'unir	14
<i>Crédits</i>	15
Exceptions et suppléments	15
Illusion et détournement ?	16
Six mois de circuit administratif	16
<i>Réparation</i>	17
Principale clé : la démographie	17
Taux variables	17

LES REALISATIONS

	en millions	%	Page
<i>Crédits pour la Bretagne</i>	520	100	20
INFRASTRUCTURES			
Les routes	130	25	21
Rail - Air	0,6		22
Téléphone	173	33	23
Equipements portuaires	8	1,5	24
La mer, pêche et aquaculture			24
Avec les bénévoles sur les rivières			25
Dessiers en eau	15	2,9	26
Aller au-delà de l'assainissement	17	3,2	26
Electrification	3	0,6	27
Logement			29
L'enseignement	14	2,7	29
Foyers-clubs de personnes âgées	3	0,6	29
Hôpitaux et médecine			30
Gymnase - piscines - tennis	9,5	1,8	30
Terrains de sports	4,1		31
Détente			31
Animation culturelle			32
Un mot-clé : ANIMATION			32
Les comités			33
Le « Pays »			33
Iles et parc			34
La session de Mur			34

● AGRICULTURE

	en millions	%	Page
Pour un remembrement allégé	51	10	36
Elevage	32	6,2	36
o bâtiment adapté mais simple			
o bovins	5		37
o porcs	2,5		37
o incitations	1,5		38
o chèvres	0,05		
o vison	1,2		39
o foie gras d'oie	0,4		
o lapin	0,4		40
o agro-alimentaire	1		
Végétaux	4,5	0,9	
o légumes, fleurs	0,4		
o châtaignes et noisettes	0,21		41
o pommes	0,10		
o tabac	0,14		
o reboisement	0,55		
Richesses minérales	0,64		42

● L'EMPLOI

Quatre informateurs itinérants	43
--------------------------------	----

● ARTISANAT

o centre de promotion et télé-vidéo	45
o assistance technique des métiers	46
o hall mobile d'exposition	47
o incitation aux groupements	47
o zones artisanales	1,8

Opération M.P.I.

Avec la chambre régionale de commerce et d'industrie	2,4	48
--	-----	----

● TOURISME rural à développer

o des produits à vendre	41	7,9	49
o hébergement touristique rural	10	2	50
o gîtes ruraux	4,5		51
o gîtes communaux	3,5		
o villages-vacances éclatés			52
o plans d'eau et bases nautiques	4		
o canaux	1,5		53
o sentiers pédestres			54
o tourisme équestre			55

SIGLES

revenant plusieurs fois et dont la signification n'est pas répétée dans le texte :

A.B.R.I. Association bretonne des rôtis et abribains	D.A.T.A.R. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
A.P.P.I.P. Association pour la promotion et la protection des îles du Ponant	D.D.A. Direction départementale de l'agriculture
B.R.G.M. Bureau de recherches géologiques et minières	D.R.T. Direction régionale au tourisme
C.A.R. Conférence administrative régionale	E.P.R. Etablissement public régional
C.-d.-N. ou ZZ Côte-Nord	F. ou ZP Finistère
C.E.S. Comité économique et social	I.-et.-V. ou 35 Ille-et-Vilaine
C.I.A.T. Comité interministériel d'aménagement du territoire	M. ou 56 Morbihan
C.O.R.E.M. Conférence régionale des métiers	M.P.I. Moyenne et petites entreprises
C.R. Conseil régional	P.A.R. Plan d'aménagement rural
C.R.A. Chambre régionale d'agriculture	R.R. Rénovation rurale
C.R.C.I. Chambre régionale de commerce et d'industrie	

PHOTOGRAPHIES

— Direction Régionale de l'Équipement	1 - 7 - 12	— Hôpital de Lamballe	39
— Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan	22 - 27	— Document Reveto	30
— Direction des Télécommunications de la région de Bretagne	3 - 22	— Producteurs de lapins du Morbihan	39
— Etienne Legrand	10	— Comité des pays de Vilaine COCAPAR	41
— Claude Guillardou	13 - 37 - 41	— B.R.G.M.	42
— Musée de Bretagne	21 - 27	— Chambre des Métiers de Rennes	45 - 46
— Conservation Régionale des bâtiments de France	22	— Comité des canaux bretons	53
— Association pour la protection et la production du saumon en Bretagne	24	— M. Lemaire	54
— Délégation Régionale du tourisme	26 - 33 - 38 - 49 - 52	— Association Promotion Vacances Équestres en Armorique	54
— U.R.O.S.H.R. Union régionale	27 - 50		

10 ANS DE RENOVATION RURALE EN BRETAGNE

Tandis que s'élabore son dixième budget nous avons pensé qu'il était opportun de faire le point sur la *politique de rénovation rurale* lancée à la fin de 1967, et qui voulait « GAGNER DIX ANS ».

En neuf années, la Bretagne comprise dans la « zone Ouest » a reçu à elle seule à ce titre 521 millions de francs de subventions permettant plus d'un milliard de francs de réalisations.

Après avoir retracé rapidement l'histoire et l'organisation de la *rénovation rurale*, son « esprit », nous verrons quel circuit suit un dossier, selon quel critère se fait la répartition des crédits, à quel taux...

Il est bien évident que cette pratique a suscité des réactions; même si elles sont favorables, elles s'accompagnent de critiques quelquefois sévères, nous pensons avoir recueilli les plus essentielles.

Toute la deuxième partie de ce cahier est consacrée aux réalisations. La multiplicité des chapitres dit assez qu'aucun domaine économique, social, culturel, n'est ignoré de la rénovation rurale, non seulement pour y mener des études, pour doter d'équipements ce secteur, mais aussi, soulignons déjà cette particularité très importante, pour lui assurer une animation.

Le qualificatif « global » s'imposera à la fin de ce cahier pour cette forme de politique originale d'aménagement du territoire: elle souligne en effet l'interdépendance de plus en plus grande entre l'agriculture et les industries, agro-alimentaires aussi bien que touristiques, la solidarité de plus en plus étroite entre le rural et l'urbain.

R.L.

RETABLIR L'EQUILIBRE

Politique d'exception dans le temps et l'espace la *rénovation rurale* a pour acte de naissance un décret du 24 octobre 1967 signé de Georges Pompidou premier ministre.

Les premières lignes du rapport-préambule du Journal Officiel du 26 octobre, situent clairement le contexte et le but de cette création : « les problèmes d'adaptation à l'évolution actuelle de l'économie se posent avec une acuité particulière dans certaines zones rurales où l'activité agricole largement dominante souffre de déséquilibres structurels profonds.

Il en est ainsi notamment de la Bretagne soumise à une pression démographique considérable et d'une grande partie du Massif Central...

Dans ces régions il importe de faire le maximum d'efforts pour accélérer la modernisation des structures économiques, favoriser l'adaptation de la population à ces transformations, encourager la promotion sociale et économique de la population rurale dans son ensemble. »

LES PREMIERS PAS

L'article 1er du décret rentre tout de suite dans le concret : « il pourra être désigné pour une période de cinq ans, sous l'autorité du premier ministre, des commissaires à la rénovation rurale dans les zones à économie rurale dominante, caractérisées notamment par l'existence de critères définis à l'article 21 de la loi du 5 août 1960 relative à l'orientation agricole (qui avait créé les zones spéciales d'actions rurales). Ces dispositions seront applicables à compter du 1er octobre 1967. »

Les quatre commissaires étaient mis en place le 17 novembre; près de chacun d'eux était prévu un Comité de rénovation rurale comme auprès du 1er ministre était mis en place un Comité central de rénovation rurale. Le 18 décembre un Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (C.I.A.T.) prenait les premières décisions et mettait de suite l'accent sur la modernisations des structures d'élevage.

Après la première réunion des comités de zone, le 11 mars 1968 pour la zone Ouest, le comité central dégageait le 30 mars les mesures estimées prioritaires.

Le 4 avril sur proposition conjointe du ministre délégué, chargé du plan et de l'aménagement du territoire, et du ministre de l'agriculture, le premier train de mesures était lancé. Dès le C.I.A.T. suivant, le 18 juin, s'imposait la nécessité du caractère pluriannuel de certaines d'entre elles.

De 1968 à 1970 les actions de R.R. venaient en complément du Ve plan en cours. La R.R. allait infléchir au contraire les orientations du VIe plan dans les régions concernées. Notons que c'est aussi en 1970, le 8 juin, qu'un décret lançait les plans d'aménagement rural (P.A.R.), suite à la loi d'orientation foncière de 1962.

LES PROLONGATIONS

Théoriquement mise en place pour cinq ans, la R.R. apparut très vite comme devant être poursuivie. La reconversion, le redressement de handicaps ne pouvaient se contenter d'un lustre, les mesures incitatives devaient être appliquées sur une période plus longue pour être efficaces. « On n'a que le temps de faire des études, les actions lancées ensuite n'ont même pas le temps de prendre » se plaignait le président de la Conférence Régionale des Métiers (C.O.R.E.M.).

Avant l'échéance, dès 1971, le commissaire annonçait devant la C.O.R.E.M. précisément : « la politique de R.R. reste transitoire, elle est cependant prolongée jusqu'à la fin de 1975. Mais ce qui est absolument sûr, c'est qu'on n'ira pas au delà ».

Pourtant si ! Dès sa mise en place d'ailleurs en février 1974, le conseil régional de Bretagne avait « souhaité et demandé que le programme de R.R. qui doit normalement se terminer à la fin du VI^e plan, soit prorogé pendant toute la durée du VII^e plan ». Il reprenait le souhait en février 1975, et c'est ce qui a été décidé.

Mais tout en s'intégrant naturellement aux plans, notamment aux programmes d'actions prioritaires nationaux, la R.R. n'en doit pas moins conserver son originalité, qui est de compléter les plans.

ZONE-OUEST

« Zone à économie rurale dominante » dit le décret de 1967, et d'énumérer les départements intéressés regroupés en quatre zones : Ouest, Limousin-Lot, Auvergne, Montagne. Avant de préciser la zone Ouest, disons que les deux suivantes forment le « Centre » et que la zone de Montagnes est actuellement partagée en Pyrénées et Massifs de l'Est (Alpes, Jura, Vosges). De plus la Corse, sans être zone avec commissaire, bénéficie des crédits de R.R.

La zone Ouest couvre géographiquement selon le décret « les départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, ainsi que les cantons du département de Loire-Atlantique énumérés au décret du 14 septembre 1961 ». Il s'agit des huit cantons de Guérande (sauf Escoublac et la Baule), Herbignac, Pontchâteau, St-Gildas, St-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Blain et Derval. Au total 3 millions d'habitants sur 36 700 km² bordés par 4 000 km de côtes dont 660 pour les îles du Ponant.

Le décret avait été prudent : « ces zones pourront faire l'objet de modifications ultérieures compte-tenu des résultats de l'action entreprise ». Précisément le 24 février 1977 un décret annonçait que « douze cantons de la Mayenne » étaient classés en zone de R.R. ainsi d'ailleurs que la Vienne et la Charente. Ces douze cantons de la Mayenne prolongent sans discontinuité la zone ouest ; en feront-ils partie ? le décret ne le précise pas.

13 % DE LA POPULATION SUR 27 % DU TERRITOIRE

En 1973, vient se superposer dans la zone Ouest une création exclusive, celle des zones tests : zones dans lesquelles un programme de développement et d'aménagement concerté avait pu être établi avec l'assistance d'animateurs.

Intéressant essentiellement la Bretagne intérieure, elles correspondaient pratiquement à la zone des comités de pays comme ceux du pays de Vilaine, du Mené, du centre-est ou du centre-ouest Bretagne.

Depuis elles ont changé de dénomination et sont devenues zones prioritaires. La clé de répartition des crédits fera bien comprendre les critères de priorité de la R.R. Sont apparues également au ministère de l'artisanat les zones rurales sensibles dotées de crédits spécifiques et qui recouvrent à peu près les zones de R.R., plus les zones défavorisées définies dans le cadre de la Communauté Européenne ; la zone de R.R. Ouest n'a pas été retenue parmi ces zones défavorisées, sauf les îles du Morbihan : Groix, Belle-Ile, Houat et Hoëdic.

*

Avant leur toute récente extension, les zones de R.R. couvraient 150 000 km² soit 27 % du territoire métropolitain avec seulement 13 % de la population, 6 500 000 habitants.

Cependant 35 à 40 % de la population active de ces régions se retrouvaient dans l'agriculture sur le tiers (550 000) des exploitations agricoles nationales dont 70 à 85 % inférieures à 20 ha. Ces deux données démographiques et agricoles ont donc été deux caractéristiques décisives.

Par ailleurs le gouvernement créait dans le même temps les zones de conversion industrielle dans les régions houillères.

*



Dans ce cahier nous ne retiendrons de la zone Ouest que la région « Bretagne » en évoquant cependant à plusieurs reprises les pays de Vilaine qui s'étendent sur la région « Pays de Loire ».

En effet les statistiques ainsi que l'organisation régionale des chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, de métiers, sans compter l'Établissement Public Régional (E.P.R.) composé du préfet de région, du Comité Economique et Social (C.E.S.) et du Conseil Régional (C.R.), ne couvrent que quatre départements bretons.

Le découpage des zones de R.R. n'est donc pas superposable aux régions. Certains y voient le moyen classique de la « technocratie » de brouiller les données sinon de les embrouiller, de réaliser sous le couvert d'une déconcentration de façade, une centralisation contraignante déterminant le sort des citoyens et des collectivités.

D'autres soulignent qu'au contraire ce découpage permet une grande souplesse vis-à-vis des administrations des départements, une collaboration aussi à l'échelon des régions, comme la R.R. impose au niveau national une véritable politique interministérielle.

CONSEIL ET CONCILIATION

Quatre commissaires à la rénovation rurale ont donc été nommés par décret du premier ministre en novembre 1967 sur proposition du ministre délégué auprès du premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire et du ministre de l'Agriculture.

Pour la zone Ouest, ce fut Jacques Ferret, il devait rester jusqu'en 1974 ; il fut nommé préfet de l'Ardèche. Son successeur actuel M. Jean-Marie Revest, administrateur civil hors classe à Madagascar, arrivait en septembre de la même année.

Relevant de la D.A.T.A.R., les commissaires à la R.R. (selon l'article 3 du décret du 26 octobre 1976) « sont chargés sous la direction des préfets de région intéressés, de rechercher, proposer et promouvoir les mesures susceptibles d'aider à résoudre les problèmes d'adaptation de population et de ses activités à l'évolution de l'économie et de faciliter la promotion sociale et économique de la population rurale dans son ensemble ».

Rechercher : cela suppose une grande mobilité, une permanente concertation avec les élus, les organismes socio-professionnels, les comités de pays, les associations, les administrations, tant de l'agriculture que de l'équipement, l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports, les affaires culturelles, le tourisme... ; « les tours de Bretagne » sont indispensables.

Proposer : pour dégager les propositions il leur faut coordonner, conseiller souvent, concilier parfois. Leur participation à la conférence administrative régionale permet de préciser avec les préfets et les directeurs de services les propositions à faire au C.I.A.T.

Promouvoir : ils peuvent ainsi orienter les opérations en intervenant tant au niveau régional qu'au niveau national selon l'enveloppe budgétaire dont ils disposent, et en veillant à ce que ces opérations aillent bien dans le sens de la R.R.

COMMANDO ADMINISTRATIF

Les projets de budget retenus par le commissaire, en accord avec les préfets, sont soumis à l'approbation du C.I.A.T.

Une fois les crédits accordés, le rôle du commissaire est en somme terminé. S'il ne peut exiger aucun « rapport » pour contrôler la réalisation des opérations retenues, cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas la possibilité de suivre la bonne réalisation des programmes.

C'est d'ailleurs une critique faite à cette procédure, de minimiser les responsabilités : le commissaire qui connaît le mieux les besoins, ne décide ni ne contrôle.

Pourtant cet « homme seul » dispose d'un budget important, de 30 à 40 millions chacune des années passées (voir le tableau en tête de la seconde partie). Ainsi à la naissance de l'E.P.R. en 1974 le budget R.R. était de 36,8 millions, pratiquement le même que celui de la région 37 millions. Depuis, le budget de l'E.P.R. n'a cessé d'augmenter ; le rapport R.R. sur E.P.R. a donc diminué : 74,6 % en 1975 puis 54,58 % en 1976, il devrait être autour de 30 % cette année.

Homme seul, c'est vrai le commissaire se définit lui-même comme un *commando administratif*. Il est *administration de mission*, non pas administration de gestion, il n'a donc pas un « service » il dispose seulement d'un adjoint et de deux secrétaires, l'une à Rennes, l'autre à Paris.

C'est en avril 1969 que Jacques Ferret, fut secondé par un adjoint Yves Pourré, spécialement chargé du secteur de l'artisanat.

Peu après l'arrivée de Jean-Marie Revest, l'actuel adjoint Jean-Pierre Le Floch prenait ses fonctions début janvier 1975, il est toujours particulièrement chargé de l'artisanat.

L'adresse du commissaire est à Paris, la D.A.T.A.R. bien sûr, 1, avenue Charles-Floquet, 75007 Paris, téléphone : 783.61.20 poste 697. A Rennes, après avoir été rue de Viarmes, la R.R. se trouve depuis janvier 1975 au 11, quai Chateaubriand, téléphone : (99) 79.09.77.

PAR INTERMITTENCE

Composé de neuf membres représentant divers ministères (plan, aménagement du territoire, agriculture, économie et finances, intérieur, éducation nationale, affaires sociales, industrie, équipement), le *comité central* de R.R. était chargé d'étudier et de proposer au C.I.A.T. les mesures d'action prioritaire pour les quatre zones. Depuis quelques années il n'a pratiquement plus d'existence.

Le rôle des *comités de R.R. près des commissaires* n'est que *consultatif*. Ces comités sont composés (article 7 du décret) par moitié de fonctionnaires ou de personnes qualifiées et par moitié de représentants des organismes professionnels agricoles à vocation générale. Le comité de la zone Ouest comptait en fait, en 1970, 15 fonctionnaires, 6 personnes qualifiées et 13 « agricoles ».

La réunion constitutive eut lieu à Rennes le 11 mars 1968 ; une seconde « rencontre » du *comité zonal* se tint à Rennes le 9 septembre.

Puis le 6 novembre 1970 seulement, Jacques Ferret convoque le comité à la Préfecture de région — Présent à la séance, le délégué à la D.A.T.A.R. Jérôme Monod soulignait le travail du comité de zone :

« Il faut rappeler que le pari de développement breton a été pris avec la participation des représentants de Bretagne, c'est-à-dire avec vous-même ; telle est la signification des structures nouvelles adoptées pour l'élaboration de la politique de R.R. Je veux d'abord rendre hommage... au travail de réflexion et de préparation accompli sur place par vous-même en liaison avec les autorités régionales et avec le commissaire. »

Dès son arrivée, Jacques Ferret avait en effet trouvé des réflexions très élaborées dans la région. Depuis 1962, le C.E.L.L.B. (comité d'études et de liaison des inrérés bretons) avait proposé un *plan complet d'équipement* de la Bretagne sous forme d'une *loi-programme* qui ne viendra jamais à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, mais inspirera beaucoup de projets ou de programme sectoriels, dont ceux de la R.R.

Après cet éloge du délégué, le comité zonal sommeilla jusqu'au 17 novembre 1972, qui vit sa dernière réunion. Les responsables des divers secteurs se plaignent depuis, de manquer de contacts, organisés, avec le commissaire.

SON MOT A DIRE

Quelques mois après, en janvier 1974, était mis en place l'E.P.R. ; Chaque année, de par la loi du 5 juillet 1972, le préfet de région présente aux assemblées régionales, un double rapport : l'un sur l'exécution du plan en cours et les investissements d'intérêt national ou régional réalisés par l'Etat, l'autre sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional ou départemental.

La R.R. trouve sa place dans ces deux rapports présentés aux deux sessions de l'E.P.R.

Mais les crédits de R.R. étant de catégorie nationale (par dérogation aux dispositions du décret du 13 novembre 1970 sur la déconcentration), le préfet ne saisit l'E.P.R. que « pour information ». Le commissaire cependant est présent dans les commissions intéressées et aux séances publiques. Cela ne fit que conduire à considérer comme dépassé le rôle du comité même en le limitant à la Bretagne.

La Manche faisant un tout, le dialogue pouvait aisément s'instaurer avec le conseil général et les organismes départementaux. Deux comités départementaux se constituèrent aussi dans le Morbihan et le Finistère ; ces rencontres entre élus, socio-professionnels et administratifs avec le commissaire ont assuré dans ces deux départements une meilleure concertation qu'en Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.



Réunion du Comité Economique et Social à Quimper en septembre 1976

LE MOT DE LA REGION

Mais à chaque réunion l'E.P.R. n'a pas manqué de réclamer précieusement une concertation plus efficace au niveau régional :

« Le C.E.S. souhaite qu'à l'avenir un groupe de travail ad hoc soit constitué par des membres de toutes les commissions pour étudier au lieu et place du comité de zone tous les problèmes ayant trait au programme de R.R., qui seraient ensuite soumis au C.E.S. » (séance du 1er février 1974).

« La concertation souhaitée n'a pas toujours donné les résultats escomptés » - (C.E.S. 9 septembre 1974).

« Malgré notre demande l'an dernier les institutions régionales ne sont pas invitées à participer aux travaux. Nous croyons savoir que le comité de zone ne s'est pas réuni ». (C.E.S. janvier 1975).

« dont acte au Préfet de sa communication, tout en nous interrogeant sur l'utilité d'une telle consultation et d'une telle démarche. Car l'E.P.R. n'a pas eu son mot à dire dans la définition de cette politique ni dans la préparation du programme, ni dans l'affectation des crédits.

*
Nous posons les questions suivantes :

Comment fonctionne le comité régional de R.R. ? L'E.P.R. ne doit-il pas avoir à connaître et de la politique de la R.R., et des programmations pluri-annuelles ? Le C.E.S. souhaite donc un transfert de l'Etat à la Région avec bien entendu un transfert des ressources correspondantes » - (C.E.S. janvier 1976).

« dont acte... tout en regrettant de n'avoir pu être contactés lors de la préparation du programme de R.R. et de l'affectation des crédits, étant donné l'importance de la dotation, 40 % du budget de l'E.P.R., et les impacts sur le développement du milieu rural en Bretagne auquel nous sommes très attachés. » (C.R. février 1976).

« que le conseil de direction soit associé plus étroitement à la programmation de l'activité de la R.R. » - (C.E.S. septembre 1976).

« notre assemblée avait encore souhaité l'an dernier être davantage associée à cette politique de R.R. Le comité de zone, dit comité régional de R.R. s'étend au-delà des limites de la Bretagne, et n'a pas été réuni, à notre connaissance, depuis 1972 » - (C.E.S. janvier 1977).

« la troisième commission souhaite que le C.R. participe à l'instance qui fixe la nature des actions d'intérêt régional. Elle n'ignore pas que les études et équipements envisagés s'inspirent des propositions d'élus locaux ; elles estiment néanmoins qu'un délégué de chaque commission, du C.E.S. et du C.R., devrait assister à la préparation du budget. » (C.R. février 1977).

*
Ce florilège montre bien à la fois l'intérêt que porte l'E.P.R. à la R.R., et son désir d'être plus étroitement associé à la responsabilité.

La position du commissaire est plus nuancée. Il pense qu'en fait « l'information » des assemblées régionales équivaut à une consultation. En effet, leurs membres émettent critiques et avis ; loin d'en faire fi le commissaire et les autorités régionales en tiennent compte dans l'élaboration des orientations et des programmes dans la mesure où ces critiques et avis ne vont pas à l'encontre du caractère national de la politique de rénovation rurale et s'accordent avec le montant des crédits.

Renouveler la liste des membres de ce comité serait sans doute désuet puisqu'existe l'E.P.R. La suggestion d'un groupe ad hoc avec des délégués des commissions, fait, elle, sont chemin. Il existe déjà de tels groupes au sein de l'E.P.R. par exemple pour la politique ferroviaire, ou pour l'Institut culturel.

Le commissaire y serait plutôt favorable. Il pense comme autre hypothèse que les commissions déléguées de l'E.P.R. pourraient jouer le rôle du comité régional.

DESENCLAVEMENT

« Impact sur le développement du milieu rural en Bretagne » - « Élément essentiel au bon équilibre économique et social » - « Effet d'entraînement » - « Atout important pour un aménagement harmonieux du territoire » - « Effort d'équilibre ville-campagne » - « Rôle d'accélération de la politique régionale et rôle de catalyseur des efforts des différents ministères »...

Autant d'expressions de l'E.P.R. qui soulignent « le rôle positif joué par la R.R. ».

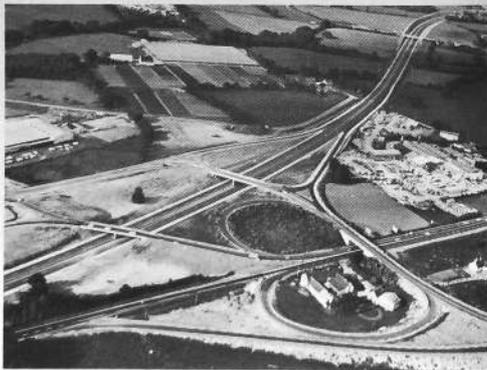
Nous avons rappelé combien le terrain était préparé pour lancer tout de suite des opérations précises et primordiales. Non seulement le C.E.L.I.B. mais aussi les comités de pays (nous les détaillerons en parlant de leurs animateurs soutenus par la R.R.) avaient élaboré des projets.

Juste en mai 1968, les responsables de la région rencontraient le premier ministre ; en octobre, le C.E.L.I.B. et le commissaire obtenaient officiellement un véritable programme axé sur les réalisations des infrastructures de désenclavement : le plan routier breton, l'automatisation et le développement du téléphone, la création du port en eau profonde de Roscoff.

Ces choix imposaient par contre des limites à d'autres opérations d'aménagement comme les structures foncières. Les « agricoles » non seulement acceptaient mais se faisaient les leaders des priorités retenues.

Tout le monde était donc d'accord en 1968 pour que la R.R. soit le cadre de démarrage de grands projets de désenclavement. Les budgets particulièrement importants des quatre premières années le prouvent : 347 millions contre 173 pour les cinq années suivantes.

La R.R. était une occasion de poser des problèmes de fond plutôt que de chercher des aides spécifiques éparpillées. Les crédits normaux des ministères ayant pris la relève, les programmes R.R. ont été conduits à diversifier les interventions. La seconde partie de ce cahier le fera bien apparaître.



Déviations au Nord de Vannes, RN 166 - Echangeur de Fourchône

DE NOUVEAUX GRANDS PROJETS

Ne serait-il pas possible de retrouver le grand souffle des origines. En mars 1975, le président de la C.C.I. de Morlaix le disait franchement au C.E.S. :

« Je me pose la question de savoir, la politique de R.R. se continuant dans le VII^e plan, si le C.E.S. n'aurait pas intérêt à examiner en même temps que Monsieur le préfet et ses services, une intervention plus cohérente et peut-être mieux dirigée les véritables politiques de R.R. telles que nous les avons connues à un certain moment.

Je souhaiterais en tout état de cause que, plutôt que cette répartition très longue, il puisse être adopté pendant le VII^e plan, une véritable, je dis bien une véritable politique, avec un objectif précis et relativement limité d'intervention de la R.R. ».

Il était normal que pour un premier rapport, la liste des actions subventionnées parut très longue, surtout à un Morlaisien qui avait en mémoire l'aide au port de Roscoff. Mais les temps ont changé...

L'intervention de plus en restait au niveau du souhait, sans formuler de propositions concrètes.

Il y en a eu depuis : permettre la pénétration du gazoduc en Bretagne intérieure, créer une nouvelle voie ferrée rapide à travers la Bretagne centrale, appuyer un vaste programme de reboisement, aider à l'achèvement du remembrement, renouveler l'opération salaisonnerie...



Brise-vent d'érables sycamores à Cléden-Poher (29)

Déjà la R.R. a consacré le dixième de tous ses crédits au remembrement ; poursuivre serait vraiment prendre le relais des crédits normaux, ce à quoi elle se refuse.

De plus pour lancer de très grands projets comme au début de son existence, il faudrait à la R.R. retrouver les budgets des premières années : celui de 1972 était quadruple de celui de 1976 ! — Malgré le rappel du Président de la République à Ploërmel le 8 février, la reconnaissance du caractère prioritaire de la Bretagne n'ira pas jusque là !

L'E.P.R. lui-même a par ailleurs souhaité une autre perspective incompatible avec ce qui précède : « pour le VII^e plan, le C.R. souhaite que la R.R. oriente son action plus qu'il ne l'a été possible jusqu'à maintenant, dans le sens de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural : bâtiment scolaire, artisanat, humanisation des hôpitaux, assistance ménagère près des personnes âgées... »

ASSURER LE « SUIVI »

En tout domaine en tous cas la R.R. n'entend jouer qu'un rôle d'*incitation*. Si elle est « transitoire » elle-même, ses actions le sont davantage encore ; en principe son aide ne dépasse pas trois années.

« Alors les actions lancées n'ont pas de *temps de prendre* » disait le président de la C.O.R.E.M. Le secteur des métiers a toujours particulièrement souligné cet aspect, tout en se félicitant du soutien efficace de la R.R.

Puisqu'une opération lancée a été estimée utile, il faut pouvoir la *poursuivre*. Mais comment assurer ce suivi ? Comment prendre le relais, même partiel, pour compenser l'absence des aides attribuées au titre de la R.R. ? « Il faudrait une réforme de la taxe pour frais des chambres de métiers dont le principe a été adopté en 1959 ! » C'était dit à Vannes en 1971.

En 1973, le président de la C.O.R.E.M. insistait : « nous reconnaissons tout le travail accompli par la R.R. au profit du secteur des métiers ; nous savons aussi, il faut bien le dire, que ce travail constitue pour nous une *lourde charge* en moyens financiers, ce qui impose un choix parmi les actions possibles ».

Côté Chambre de commerce et d'industrie, toutes les actions lancées ont pu être suivies au niveau régional, sauf celles en faveur du tourisme, mais le relais a été pris par la Délégation régionale du tourisme.

Quant à la Chambre régionale d'agriculture, nous l'avons entendu réclamer une meilleure concertation pour définir de grands objectifs : « il est possible d'établir un catalogue de 3 000 réalisations en retard, mais à quoi bon ? » — Les actions une fois lancées paraissent bien tenir, ainsi les orientations de productions tant animales que végétales, ou le tourisme rural.

Dans l'ensemble les responsables Bretons préfèrent des *équipements* : au moins ils restent, comme une ligne téléphonique ou une route. Par contre disent-ils, un *animateur* soutenu par la R.R. risque de disparaître faute d'avoir trouvé les moyens de le prendre en charge ; et ce n'est pas facile pour certains comités de pays par exemple.

Ce qu'a fait un animateur n'en reste pas moins aussi solide que le béton : sensibilisation des hommes, inventaire des besoins, réalisations dues à sa présence, son rôle d'aiguillon près des administrations aussi.

Dans tous les cas, la R.R. se retire donc progressivement, très vite tout de même. La déception de la part des intéressés vient peut-être qu'au départ ils n'ont pas bien accepté la règle de jeu de la R.R.

Ils la prennent parfois comme un fonds de remplacement de crédits sollicités près d'autres fonds comme le F.I.A.N.E. (Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement) ou le F.A.R. (Fonds d'action rurale)... les crédits ne venant pas de ces sources ils essaient près de la R.R.

S'UNIR

De se grouper permet sûrement de mieux faire face aux charges financières, d'assurer aussi une meilleure efficacité d'exploitation, de gestion, de commercialisation. La R.R. a dans ce sens affecté des crédits à des animateurs et techniciens.

Ainsi dans le secteur de *l'artisanat*, elle a dès 1968 encouragé les *actions groupées*, le *mouvement coopératif*, un programme de recherche artistique, de sous-traitance. En 1976, elle donnait son incitation aux groupements d'artisans ruraux, sous forme de groupements d'intérêt économique (G.I.E.).

Autres exemples d'aides aux groupements par la R.R. : le groupement des pêcheurs des Iles Houat, Hoëdic, et Belle-Ile. En agriculture : animation pour la constitution de groupements *forestiers*, groupement d'éleveurs de *génisses* aussi bien que des producteurs de *lapins* ou de *moutons*, d'*oies* ou de *chèvres*, de *noisettes* ou de *marrons*.

Dans le tourisme : aide à l'union régionale de *l'habitat rural* ou à l'association groupant les intéressés au *tourisme itinérant*.

EXCEPTIONS ET SUPPLEMENTS

Entreprise à la fois régionale et nationale la R.R. échappe au cadre unitaire, c'est-à-dire aux modalités habituelles d'aides de l'Etat. Le décret de 1967 précise : « cet effort particulier et prioritaire sera financé sur des *crédits spécialement affectés* et éventuellement avec le concours du F.I.A.T. » ; s'ajoutera le F.A.S.A.S.A. (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles).

La loi doit s'appliquer à tous de la même manière, dit le droit public traditionnel ; dans certains domaines cela conduit à l'enrichissement des régions riches, et au dépeuplement des régions pauvres. La R.R. est fondée au contraire sur l'usage de moyens inégalitaires, de mesures différenciées quant à l'application des lois et des règlements.

Nous préciserons des exemples dans la seconde partie ; ainsi à propos de la retraite des agriculteurs, les conditions d'octroi de la prime de développement régional ou de la prime à l'installation d'entreprises artisanales, des bourses scolaires ou du prix de vente des zones industrielles.

Surtout les zones de R.R. bénéficient de crédits supplémentaires prélevés sur le *fonds de R.R.*, lui-même alimenté par le ministre de *l'agriculture et d'aménagement rural* pour les *deux-tiers*, et pour *l'autre tiers* par le budget du *premier ministre* par la D.A.T.A.R.

De plus *chaque ministre* concerné (intérieur, éducation, santé, tourisme, jeunesse et sports, artisanat...) prévoit en principe un budget R.R. qui doit être une *participation supplémentaire* aux crédits ordinaires pour les zones R.R.

Il y a d'ailleurs une occasion de citer des chiffres très différents dans les rapports sur la R.R., selon que les dotations supplémentaires des ministères sont comptées ou non. Ainsi le budget 1976 de R.R. était de 32 millions, le fonds de R.R. en apportait 25 et les divers ministères 7 supplémentaires. Ils sont inclus dans toutes les rubriques de ce cahier, car sans la R.R. ils n'auraient pas été accordés dans la plupart des cas.

ILLUSION ET DETOURNEMENT

Du moins est-il souhaité que les participations des divers ministères soient vraiment supplémentaires. Au conseil régional en septembre 1976, le rapporteur avait attiré l'attention : « la quatrième commission insiste pour que la R.R. ne soit pas dispensatrice de crédits supplémentaires normaux » et que les crédits alloués ne soient pas détournés de leur affectation initiale spécifique par les différents ministères ou services intéressés, ces financements devant rester des éléments d'obtention de crédits ordinaires ».

Certains pensent que tel ou tel ministère retirerait de ses crédits ordinaires les opérations qu'il pense introduites dans le programme de R.R. ; leur financement serait bien alors fictivement « supplémentaire ».

Ce qui est sûr c'est que la part R.R. est prise sur l'enveloppe globale des ministères concernés, donc sur l'ensemble des 22 régions et qu'elle est répartie ensuite sur les seules zones de R.R.

*

Que les crédits reçus soient bien affectés aux opérations auxquelles ils étaient destinés, est dans l'ensemble sûrement respecté. Cependant les crédits sont distribués par les ministères, par exemple (et cela concerne les deux tiers) par le ministère de l'agriculture ; celui-ci remet donc les crédits affectés à un département à la D.D.A. qui en assure le bon emploi. Il peut se faire par exemple qu'un crédit de remembrement attribué à la commune A passe à la commune B dont le dossier est prêt tandis que celui de A ne permet pas d'engager le crédit assez rapidement.

La plupart du temps, de plus, la dotation supplémentaire arrivant par le même canal, D.D.A. en l'occurrence, que les crédits ordinaires, les municipalités ignorent souvent qu'elles la doit à la R.R. Il y a là un manque d'information.

SIX MOIS DE CIRCUIT ADMINISTRATIF

Les dossiers ayant été envisagés avec le commissaire, les élus, les organismes socio-professionnels, les administrations, les comités de pays ou autres associations, sont d'abord retenus en commission départementale ou régionale avec les préfets.

Il en résulte un projet de programme sur le fonds de R.R., qui est examiné en C.A.R. (Conférence administrative régionale) et est communiqué désormais aux assemblées régionales.

Le projet définitif est alors soumis au C.I.A.T. — Jusqu'en 1974, le C.I.A.T. avait lieu en décembre — Depuis 1976, les décisions sont arrêtées en avril.

Après le C.I.A.T. le ministère des finances publie un arrêté de transfert de crédits, de chez le premier ministre aux divers ministères intéressés. Il faut compter un à deux mois.

Le contrôle financier et les délégations demandent également un mois ou deux, de sorte que les congés d'été intervenant en plus, l'autorisation de programme et le paiement ne peuvent intervenir avant septembre.

PRINCIPALE CLE : LA DEMOGRAPHIE

C'est dans le cadre de la collaboration entre le commissaire et les départements que l'enveloppe globale de R.R. est répartie à l'intérieur de la zone. Pour la Bretagne, il y a en réalité cinq parts : une pour chacun des quatre départements et une autre pour des actions régionales. Par exemple rentrent dans cette dernière catégorie les îles du Ponant ou le soutien aux groupements régionaux.

La répartition entre départements se fait à partir de critères précis mais souples cependant. Ainsi le critère « Bretagne intérieure » d'abord retenu en 1976 selon les contours dessinés par le C.E.L.L.B., a disparu cette année pour éviter une définition géographique trop rigide.

Trois critères à caractère démographique interviennent désormais dans la décision :

- d'abord la population de la Bretagne rurale ;
- puis la densité de population ;
- enfin le mouvement de population (diminution totale et bilan migratoire).

D'autres éléments sont pris aussi en considération : les divers retards par exemple dans le confort de l'habitat, la sous-médicalisation, etc.)

Critères	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Population Bretagne rurale	25,2 %	27,8 %	23,5 %	23,5 %
Densité de population	30,3 %	15,1 %	26,7 %	28 %
Mouvement de population	29,2 %	25,8 %	22,2 %	22,8 %
Moyenne arrondie à	28,23 %	22,9 %	24,12 %	24,7 %

En 1974, les propositions départementales concernaient en quasi totalité des opérations localisées en zones tests. C'était d'ailleurs ces zones tests que recouvrait pratiquement la Bretagne intérieure, nous l'avons déjà dit.

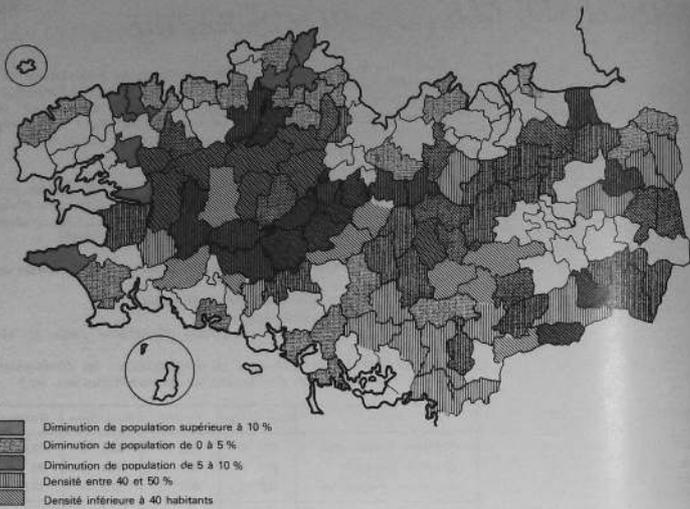
TAUX VARIABLES

Les taux de subventions sont très variables. Pour le fonctionnement, par exemple les animateurs ou la documentation, ils peuvent aller jusqu'à 100 %.

Pour les investissements, un décret de 1972 fixe la règle d'intervention du budget de l'état selon les catégories. Pour l'équipement agricole, le taux normal de 30 % est porté à 50 % ; ainsi les gîtes ruraux peuvent être aidés jusqu'à 50 %... Chaque ministère participe selon des pourcentages variables.

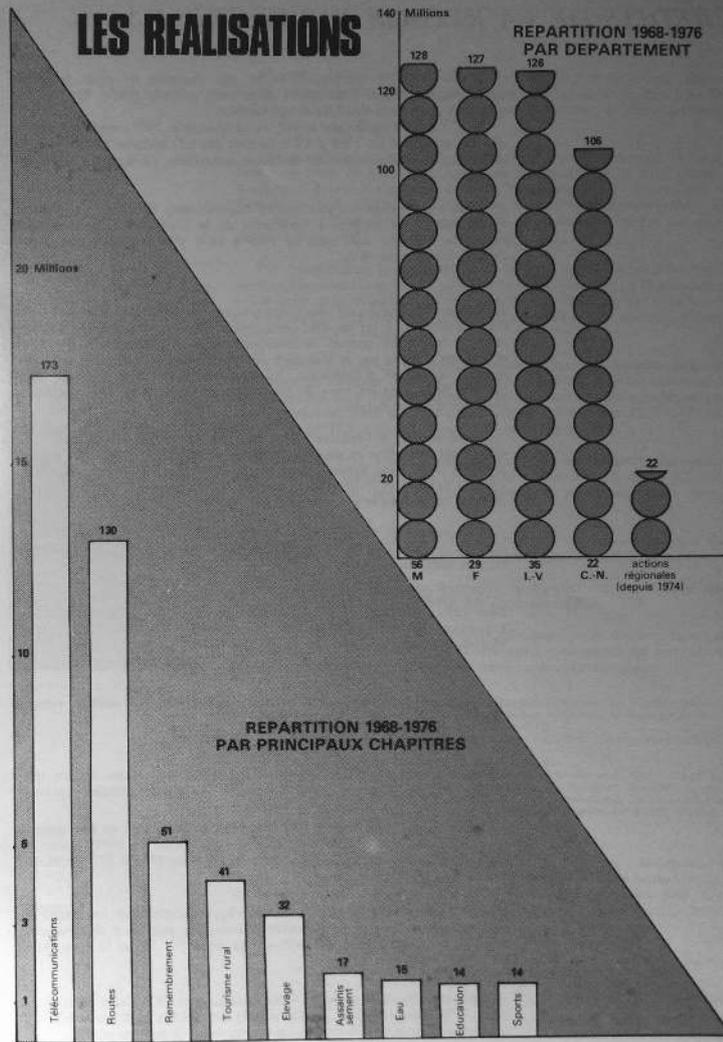
Mais des taux exceptionnels allant de 30 à 80 % peuvent intervenir. Le C.I.A.T. peut d'ailleurs déroger aux taux prévus dans le décret ; ainsi la chambre froide de l'île de Groix a bénéficié de 80 % au lieu de 50.

C'est un intérêt très important des crédits exceptionnels de R.R. de permettre ce qui n'est pas possible avec les crédits normaux de l'Etat. Il reste des opérations non citées dans le décret ; le taux d'intervention peut donc être très variable. Nous en soulignerons un certain nombre significatifs au cours de la seconde partie qui va maintenant permettre de découvrir la politique de rénovation rurale « sur le terrain ».



CREDITS (par la rénovation rurale)						
	Bretagne	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Actions régionales
1968	50 649 900	13 000 900	15 640 600	11 258 650	10 743 750	
1969	64 375 000	15 339 000	14 952 000	15 829 000	18 255 500	
1970	110 125 000	26 175 000	30 200 000	25 137 500	23 512 500	
1971	121 796 000	13 541 500	38 178 000	38 926 000	30 701 340	
1972	32 088 000	10 387 745	5 166 800	6 325 000	8 600 600	
1973	36 326 000	6 397 060	4 924 810	10 235 085	8 663 095	
1974	36 813 000	6 919 122	5 737 972	6 625 918	10 125 211	8 186 250
1975	36 853 525	7 747 100	6 419 000	7 543 400	10 126 775	5 017 250
1976	32 484 210	6 675 000	5 212 444	4 793 466	7 389 500	8 414 000
TOTAL	520 510 635	106 183 927	127 431 626	126 563 519	128 117 771	21 617 750

LES REALISATIONS



CREDITS DE LA REGION BRETAGNE

Pour se rendre compte de façon très concrète de cette politique de rénovation rurale, nous allons dans cette seconde partie détailler les multiples opérations dans les divers secteurs.

Le C.I.A.T. n'ayant pas arrêté les programmes 1977, nous n'y ferons que des allusions. De 1968 à 1976 en tous cas 520 millions de réalisations traduisent en équipements, en études et animation, l'éclectisme des interventions.

Nous nous limiterons aux quatre départements de la région appelée « Bretagne » ; par rapport à l'ensemble de la zone Ouest de rénovation rurale, la Bretagne aura reçu de 1968 à 1976 plus des trois quarts des crédits, exactement 78 %.

*

Par ordre décroissant des départements, le Morbihan vient en tête (128,1 millions) ; il est en effet entièrement classé « zone spéciale d'action rurale » ce qui lui permet de bénéficier de taux préférentiels. Pour les opérations classées par le Ministère de l'Agriculture en catégorie d'équipement d'accueil et d'animation, les taux de subventions peuvent aller jusqu'à 50 % dans les zones de rénovation rurale et 80 % dans les zones spéciales d'action rurale.

Vient ensuite le Finistère (127,4 millions). Il est certes caractérisé par un littoral important et une démographie rurale moins mauvaise, mais il a bénéficié de gros apports dans le cadre du désenclavement et depuis 1973, le tableau ci-contre fait apparaître qu'il est en dernière position. Il contient cependant le parc d'Armorique des Monts d'Arrée.

La zone rurale est importante en Ille-et-Vilaine (126,5 millions) et des secteurs comme ceux de Fougères, Redon et les pays de Vilaine ont des besoins particuliers.

S'il est le dernier dans ce bilan global, le département des Côtes-du-Nord (106,2 millions) va passer en tête du budget de 1977 par suite de l'adoption des nouveaux critères de répartition. Il représente avec le Morbihan l'essentiel de la « Bretagne intérieure ».

*

Chaque département retrouve aussi une part des 21,6 millions retenus depuis 1974 sous une rubrique « régionale ».

*

Dans le temps l'effort important en faveur des routes et des télécommunications explique les gros budgets des quatre premières années.

C'est d'ailleurs de 1968 à 1972 que la zone Ouest était en tête dans la répartition des crédits R.R. faite avec la D.A.T.A.R. En 1973 ce sont les zones de montage qui venaient en premier, puis de 1974 à 1976 le Massif Central.

De 1968 à 1976 le Massif Central (qui compte tout ou partie de 17 départements ce qui est important à comparer avec les 6 départements de la zone Ouest) a reçu 930 millions, la montagne 390 et la zone Ouest 665.

Avec ses 520 millions la Bretagne a donc reçu 78 % de la zone Ouest et 26,25 % plus du quart, de l'ensemble des crédits R.R. qui avoisinent les deux milliards (1 985 millions) pour ces neuf premières années.

130 MILLIONS SUR LES ROUTES !

D'emblée la rénovation rurale allait se lancer sur les routes. Désenclavement, désinsularisation, telles étaient en effet les mots clés pour les indispensables infrastructures, nécessaires préalables au développement économique de la Bretagne.

Dès le premier budget 1968, la rénovation rurale consacrait 43,9 millions (soit près de 87 %) aux cinq axes structurant de la zone Ouest : Brest-Saint-Brieuc-Normandie au Nord, Brest-Quimper, Quimper-Vannes-Nantes au Sud, Châteaulin-Rennes au centre, Caen-Rennes-Nantes en transversale. C'était le plan routier breton de départ, proposé par le Comité de rénovation rurale.

Par comparaison le total des trois budgets ordinaires de 1966-1967-1968 ne réserveront aux routes que 42,8 millions. L'apport de la rénovation rurale était donc considérable. Par rapport aux 50,65 millions consacrés en 1968 aux quatre départements, les 35,65 millions des routes représentaient donc 70,4 % du budget.

Le démarrage de ce programme routier allait être soutenu jusqu'en 1971 pour un montant de 120,8 millions, les opérations étant concentrées sur les grands axes. Par département, les sommes sur ces quatre années se répartissaient ainsi par ordre décroissant : Morbihan 33,77 millions, Ille-et-Vilaine 32,5, Côtes-du-Nord 27,33 et Finistère 27,2.

A partir de 1972, le relais était pris par le budget ordinaire des ministères intéressés. La rénovation rurale n'en consacrait pas moins 8,2 millions jusqu'en 1976, mais essentiellement alors en faveur de la voirie communale.

Côtes-du-Nord (3 millions) et Morbihan (2,7 millions) recevaient les plus grosses parts, l'Ille-et-Vilaine n'atteignant pas le demi million.

Un exemple qui fait bien apparaître la diversité des orientations qui peuvent être prises avec les préfets des départements.

Comme nous le ferons pour diverses rubriques, parce que leur localisation est significative, citons dans l'ordre des départements les communes bénéficiaires de ce type d'opérations, dans l'ordre chronologique :



Pont autoroutier de Morlaix

(27) Hémeostoir, St-Caradec, Merléac, Loudéac, Plumieux, La Ferrière, Plémet, Rostrenen, St-Gilles-Vieux-Marché, Plévin, Bréhat, St-Gelven, St-Nicolas-du-Pélem, Lamsyat, Perret, Ile-de-Batz, Tredarzew, Callac.

(29) Carhaix, Sizun, Locmelan, St-Sauveur, Loqueffret, l'Arrée, Spezet, Saint-Hippolyte.

(35) Combourg, Tinténiac, St-Père-Marc-en-Poulet.

(56) Guégon, Ploermel, Belle-Ile, Penestin, La Roche-Bernard, Allaire, Rieux, Ile d'Arz, Questembert, Rochefort-en-Terre, La Gacilly, Pluvigner, Muzillac, Grand-Champ, Réhan, Pontivy, Cleguère, Josselin, Guer, Malestroit, St-Guyomard, Le Croisic, Hoëdic, Buzat, Sauton, Ile-aux-Moines, Guéméné-sur-Scorff, Plescop, Danguen, Ferec, St-Pereux.

A la voirie communale, il est logique de rattacher les aménagements de place, de parking et d'agglomérations, aménagements liés également au tourisme. Le total depuis 1971 dépasse légèrement le million pour des actions dans trois départements ; l'Ille-et-Vilaine ne figure pas en effet dans cette liste.

(22) St-Glen, St-Guen (plais de Kerlouët), Gouarec (mairie), Merdrignac, Rostrenen, Pledauff (aire de pique-nique), Duault, St-Gelven, Collinée, St-Nicodème.

(29) Le Relecq, Plouézour-Ménez, Guerslesquin, domaine de Menez-Meur, Poul-lauouën, Scrignac (gare), Spezet (p), Huelgoat, Plouvorn (p), Pleyben (p), Gouezec (p), Pont-Triffen (gare).

(56) Allaire, Marzan, Bignan, Quéven, Ile-de-Groix (p, et restauration d'un ensemble ancien d'habitations rurales), Ile-aux-Moines.

Quant à la *restauration* des chapelles, trois millions leur ont été consacrés dans les quatre départements depuis 1974.

En 1976, des aides étaient également attribuées aux cathédrales de Tréguier et Dol-de-Bretagne par le canal des communes. Le Tro-Breiz (Tour de Bretagne) antique pèlerinage à travers les neuf évêchés de la province tend en effet à redevenir itinéraire touristique.



Chapelle Notre-Dame du Cloître à Quistinic (56)



Pose de poteaux téléphoniques



Ile du Ponant

RAIL - AIR

Pénalisée sur les *transports ferroviaires marchandises*, la Bretagne avait obtenu en 1962 un correctif appelé « annexe B Ter » aux tarifs de la S.N.C.F. En valeur en 1969 le préjudice reconnu s'élevait à 39 millions de francs, en 1976 il dépasse sans doute les 90 millions par an.

Le commissaire à la rénovation rurale joue un rôle de bons offices dans cette négociation constante.

*

Si *l'avion* est devenu un moyen de désenclavement moderne, le budget consacré est relativement modeste, un peu plus de un demi million de francs en quatre ans.

En 1972, était faite une étude en vue de l'implantation d'un aéroport à Pontivy. L'année suivante était financée la première tranche de l'aéroport de Lannion, l'aménagement de l'aérodrome de Guiscriff ainsi que l'adduction d'eau du terrain d'aviation de Redon.

Les dépenses les plus importantes (300 000 F) allaient être au bénéfice des îles finisériennes en 1975 avec l'aménagement de l'aérodrome d'Ouessant et l'héliport de Fouesnant pour les Glénans. Ces deux opérations ont été prises en charge à 35 % par la rénovation rurale.

TELEPHONE AUTOMATIQUE

Pouvoir communiquer à distance est une forme moderne du désenclavement. En 1968, la Bretagne était retenue pour être la deuxième région pilote, après le Nord, pour *l'automatisation du téléphone*. De 1969 à 1971, la rénovation rurale participait pour plus de 165 millions aux réalisations.

Puis comme le plan routier, le programme téléphonique était pris en charge par le ministère compétent. Dès sa mise en place également en 1974, l'Etablissement Public Régional Bretagne se lançait dans une politique régionale très vigoureuse en matière de téléphone. Mais le ministère continuait toutefois à accorder les crédits supplémentaires au commissaire.

Ainsi de 1973 à 1976, notamment dans les zones tests, 7,5 millions permettaient de nouvelles lignes longues rurales, des opérations groupées d'abonnés, des extensions du réseau de câbles, des autocommutations, la pose de sous répartiteurs automatiques. Pour les communes bénéficiaires, particulièrement dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan ce fut un gain de temps appréciable.

(22) citons toujours dans l'ordre chronologique par département : Tréguier, Bourbric, Combourg, Cairex, La Chère, Lohuez, St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, St-Mayeux, Trébevy, Illifaut, Coëtlogon, Plumetux, Le Combout, Trebrivan, Locarn, Maël-Carhaix.

(29) Châteauneuf-du-Fau, Plonevez-du-Fau, Huelgoat, Laz, Guerlesquin, Plouneour-Ménez, Carhai, St-Rivoal, Commana.

(35) St-Marcan, St-Broladre, Sains, Pierre-Fougères, Meillac, Combourg, Renac, Le Grand-Fougeray, Mauro-de-Bretagne, Guipry, Messac, Guichen, Pipriac, Bruc-sur-Aff, Hédé.

(50) Plumélian, Rohan, Langonnet, Guéméné-sur-Scorff, St-Caradec, Trégomel, Caden, Rochefort-en-Terre, Josselin, St-Jacut-les-Pins, Carentoir, Coarnon, St-Gonnery, Glénac, Naizin, Croxanvec, Pleugridet, Pontivy, Noyal-Pontivy, Questembert, Cléguerec, Allaire, Régigny, Ploerdut, La Gacilly, Muzillac, Guiscriff, Damgan, Lanveneg, Péaule, Mohon, Loyal, Campénéac, Guilliers, Taupont, Lanoué, Plou-FR.

EQUIPEMENTS PORTUAIRES

Dès l'origine les responsables agricoles avaient donc tourné les yeux du commissaire vers la mer. Pour exporter les légumes du Nord Finistère notamment vers le Royaume-Uni, le port en eau profonde de Roscoff était un équipement nécessaire : 4 millions lui furent affectés dès le premier exercice de la rénovation rurale en 1968.

Les relations avec la Grande-Bretagne ne cessèrent pas d'être dans les objectifs. En septembre 1970, le commissaire s'entendait avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne pour « le développement des échanges économiques » tant importations qu'exportations. Dès janvier 1971, des actions concrètes étaient lancées : la mise en place à Londres d'une équipe opérationnelle spécialisée en marketing, tourisme et recherche d'investisseurs britanniques. En Bretagne, une animation des exportateurs pour les sensibiliser aux marchés d'Outre-Manche, un « suivi » par les diverses chambres économiques.

Pendant trois ans, la rénovation rurale allait participer au financement de l'opération, poursuivie avec des crédits de l'annexe B. Ter.

Les liaisons avec les insulaires bretons ne faisaient pas oublier les liaisons avec les insulaires bretons. En 1974, par exemple 40 000 francs étaient affectés à l'étude du meilleur type de navire pour la desserte des îles.

Encore faut-il bien accoster ; déroctage, môle, accès au port, cale, terre-plein, défense contre la mer... se sont multipliés ; quelques 25 opérations depuis 1972 ; soit dans diverses îles du large, Bréhat, Batz, Molène, Ouessant, Sein, St-Nicolas-des-Glénans, Groix, Houat, soit dans les îles du golfe du Morbihan, Arz et Îles aux Moines. Au total en 1977 ces aménagements dépassent les 4 millions de crédits, soit ce qui avait été attribué à Roscoff.

Sur la Rance, St-Suliac et la Ville-es-Nonais ont également figurés en 1974 sur la liste des modernisations des cales. Nous retrouverons un peu ce genre d'actions sur les canaux.

LA « RENOVATION » CONCERNE AUSSI LA MER



Saumon fraissant dans une zone nettoyée du Scorff

Si les aménagements portuaires des îles sont utiles à la navigation de plaisance, ils ont été avant tout entrepris pour aider les pêcheurs. La rénovation rurale s'est tournée vers le secteur pêche surtout depuis 1974. Cette année, en effet était lancée l'opération « Camaret » pour la reconversion du port et la relance de la pêche artisanale.

Un crédit de 750 000 francs était attribué pour la construction de trois bateaux; l'année suivante 562 500 F couvraient à 17,5% la construction de trois nouvelles unités suivi en 1976 d'une nouvelle subvention de 335 000 soit au total près de 1,8 million ce qui a incité la Marine Marchande à participer de son côté.

En 1975 était financé à 20% le bâtiment des artisans pêcheurs de l'île d'Houat et l'an passé, Houat se retrouvait dans le groupement des pêcheurs avec Quiberon, Hoedic, et Belle-Ile pour recevoir 75 000 F. Le comité local des pêches pouvait ainsi acquérir un navire de 12 mètres pour la surveillance des zones alvinées.

De la cueillette la pêche passe en effet à la culture : mariculture ou aquaculture selon qu'il s'agit d'eau de mer ou d'eau douce. Les « terminologues » refusent en tout cas le terme d'aquaculture couramment utilisé; toutefois 135 000 francs allèrent en 1975 pour le « développement de l'aquaculture ».

La forme la plus ancienne, la conchyliculture a déjà reçu près de 11 000 F dont 10 000 en 1975 pour l'oxygénation des huîtres du Belon et 322 000 F sur les deux dernières années en faveur de la culture de l'huître gigas dans la rade de Brest.

Pour la troisième année consécutive, le repeuplement de Belle-Ile en coquilles St-Jacques est aussi subventionné. Mais 30 000 F ont été accordés à l'union des coopératives ostréicoles de l'Ouest Bretagne pour l'aménagement d'une salle de phyto-plancton dans le but d'intensifier et de diversifier la production conchylicole.

Ancienne aussi la collecte des algues; en 1972 et 1973 était subventionnée la maison des goémonniers à Molène. Dans l'esprit d'orientations des productions de la rénovation rurale, ce champ d'application, les champs d'algues, devrait se retrouver dans les prochains budgets, la France étant très en retard par rapport à d'autres pays.

Depuis 1975, les crustacés ont également été aidés : 80 000 F pour l'écloserie de homards de l'île de Sein, 18 000 F pour l'installation de viviers à l'île d'Houat, enfin l'an passé 48 800 F au comité local des pêches maritimes de Brest pour le repeuplement des cantonnements en crustacés (40% du coût total).

Les salmonidés ont déjà bénéficié d'un demi-million. Dès 1973, était lancée l'opération salmoniculture; au budget 1975 figuraient l'élevage des salmonidés dans la rade de Brest, la viabilisation salmonicole de la vallée de la Rance à St-Suliac, ainsi que des travaux sur le Scorff. L'année suivante 50 000 F prenaient en charge 45% de la « coordination générale des projets de nettoyage et de revitalisation des rivières bretonnes » par l'Association pour la Protection des Saumons en Bretagne (A.P.P.S.B.) et 50 000 F pour l'animation d'un programme pilote du Scorff.

Le saumon en réalité est un test pour les opérations d'environnement de « qualité de vie » des rivières. Il fallut attendre 1974 pour une étude hydrologique du Scorff poursuivie les années suivantes toujours à 100% rénovation rurale.

Avec le Scorff, sont intéressées les rivières de l'Elorn, le Steir, le Jaudy, Le Lié; au total 225 000 F de subvention. A noter une originalité des opérations : elles font en effet participer une population de bénévoles

AVEC LES BENEVOLES SUR LES RIVIERES



Nettoyage des abords de rivière.

aussi bien d'anciens pêcheurs que de jeunes (d'études et chantiers ou autres associations) et, c'est important, des agriculteurs.

Ce travail sur les rivières rentre également dans les plans d'hydraulique de la région. Dès 1968 une allocation de 250 000 F contribuait à l'aménagement du Trieux, quant à la salubrité dans la traversée de Guingamp. La même année 50 000 F permettaient un drainage à Torcé (I.-et-V.); d'autres drainages (285 000 F) auront lieu en 1976 à Lieuron et Lohéac.

410 000 F apparaissent en 1971 sous cette rubrique hydraulique puis en 1974-1975 le recalibrage et la régularisation du Linon (I.-et-V.) méritent d'y consacrer 450 000 F; sur les vallées de l'Arz et de la Vilaine 350 000 F permettent des travaux dans le Mouillon-d'Arzal en 1975. Au premier budget en 1968 un million avait déjà été consacré aux marais de la Vilaine dans le cadre des « grands aménagements ».

Recalibrage ou barrage ? le dilemme est parfois posé. Dans les îles en tout cas deux barrages ont reçu des fonds de rénovation rurale : à Belle-Ile en 1968, à l'île de Sein en 1975 tandis qu'un réservoir était financé aux Glénans en 1974.

Cela conduit aux problèmes des ressources en eau particulièrement difficiles dans les îles. En 1974, une étude sur l'alimentation en eau potable était conduite à l'île de Sein qui aboutissait l'année suivante au financement pour 400 000 F d'une usine de dessalement.

Une telle usine existe à l'île de Houat, mais la rénovation rurale participe cette année au réseau de distribution de son eau.

DESSERTS EN EAU PRES DE 15 MILLIONS

Les trois premières années, de grosses sommes étaient engagées sur l'ensemble de la Bretagne en faveur de l'adduction d'eau en milieu rural : 6,3 millions. Il y avait un gros retard à rattraper n'était-ce que par rapport au taux moyen de desserte nationale.

Dans l'ordre décroissant les départements se rangeaient ainsi : Côtes-du-Nord 1,9 million, Morbihan 1,7 million, Ille-et-Vilaine 1,6 million et enfin le Finistère 1,1 seulement sur deux ans. La rénovation rurale allait provoquer un mouvement dont le relais serait pris en particulier grâce à des emprunts près de la Banque Européenne d'Investissement.

La liste des communes bénéficiaires est intéressante; relevons quelques noms chronologiquement pour ces années là :

- (22) Iffiniac, Le Trégor.
- (29) Commana, La Feuillée, Guilgonnac'h, Cap-Sizun, Châteauneuf-du-Faou, Pont-Aven, Plouvoign.
- (35) Montauban-de-Bretagne, région de Redon.
- (56) St-Jacut-les-Pins, Missiriac, Grandchamp, Montoir, Remungol, La Roche-Bernard, Presqu'île de Rhuys, Muzillac.

Après une année plus creuse, la rénovation rurale renouvelait son effort sur l'eau potable. C'était logique car elle avait entrepris des actions touristiques qui amplifiaient les besoins par exemple dans le complexe touristique de Châteauneuf-du-Faou. De 1971 à 1976, tout de même les crédits alloués à la desserte en eau approcheront les 8 millions! En 1975 particulièrement, ils représentaient 10% du budget Bretagne de R.R.

Néanmoins peu à peu les départements ne figurent plus sous cette rubrique : le Morbihan dès 1974, puis l'Ille-et-Vilaine en 1975, les Côtes-du-Nord (qui avaient déjà été absents sur trois années) en 1976. Seul le Finistère apparaît en 1976 avec 400 000 F sur l'Aulne pour les cantons de Châteaulin, Pleyben, Briec-de-l'Odé et Crozon.

D'autres noms étaient venus s'ajouter à ceux déjà cités :

- (22) Bréhat et Le Mené.
- (29) Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénans pour les îles finistériennes et Huelgoat, Plouigneau, Plovez-du-Faou, Plougonven, Poullouen, St-Rivoal.
- (35) Maure, Guipry, Bain-de-Bretagne, Tinténiac, Combourg, Pleins-Fougères.
- (56) Ménéac, Questembert, Carentoir, Bieuzit, les îles : Belle-Ile, Hoedic, Arz-aux-Moines.

ALLER AU-DELA DE L'ASSAINISSEMENT

Après usage, l'eau pose des problèmes d'assainissement. Là encore pour les mêmes causes de retard et de développement touristique, la rénovation rurale a consacré, depuis 1970 quelques 17 millions. L'ordre décroissant des subventions reçues par département est le même que pour l'eau : Côtes-du-Nord 5,5 millions, Morbihan 4,5 millions, Ille-et-Vilaine 4,1, Finistère 3.

C'est dans le Morbihan que la liste des communes bénéficiaires est la plus longue; conservons l'ordre chronologique par département :

Outre les drainages, les canalisations d'eaux usées ou d'eaux fluviales, quelques stations d'épuration ont été aidées : à Montfort-sur-Meu (35) dès 1968, puis en 1973 Sizun et Trégourez (29), l'année suivante Rostrenen (22) ainsi que Régigny, Champ-Champ et Pleucadeuc (56), cette dernière ayant été continuée en 1975.

Parce qu'il s'agit d'assainissement encore, faisons ici leur place aux usines d'incinération d'ordures ménagères. La première financée à 50% par la rénovation rurale fut à Bréhat en 1971 pour 145 000 F. La deuxième tranche recevant 50 000 F deux ans plus tard. En même temps que St-Nicolas-du-Pélem 480 000 F, et Loudéac et ses environs qui recevaient 270 000 F pour ramassage et traitement.

Sur 1973 et 1974 le syndicat intercommunal à vocation multiple (S.I.V.O.M.) de Redon était crédité de 362 500 F pour l'usine de traitement, mais il est intéressant de souligner que 70 à 72% de ce total représentait l'intégralité de la part des communes rurales ainsi libérées.

Enfin 15 000 F allaient en 1975 à la *décharge contrôlée* d'Ouessant. A propos des décharges, rappelons qu'elles sont de véritables mines de matières premières. Il y aurait là une application de la volonté d'incitation de la rénovation rurale : favoriser la récupération et, pourquoi pas, le traitement des métaux en seconde fusion, comme cela se pratique dans quelques unités en Bretagne.

(22) Callac, Maël-Carhaix, Bréhat, Merdeignac, Rostrenen, Belle-Isle-en-Terre, St-Nicolas-du-Pélem.

(29) Carhaix, Huelgoat, Châteauneuf-du-Faou, Sizun.

(35) Goven, Guprey, Tinténiac, Cambour, Pleine-Fougères, Sixt-sur-Aff, Bain-vir-Oust, Plerguer, Baulon, Bourg-des-Comptes, Lanhélin, Retiers, Billé, Sains, Coësmes, Montfort-sur-Meu.

(56) Guéméné-sur-Scorff, Le Faouet, Guisriff, Langonnet, Gourin, Kernascleden, Roc-St-André, Houat, Pleucadeuc, Sérent, Cléguerec, Régigny, Le-Croisty, Ploerdut, Sauzon, Grandchamp, Baud, Le Palais.

Au port de Camaret



ELECTRIFICATION

Il y avait aussi de grands retards dans l'électrification rurale en Bretagne, il fallait également accompagner l'expansion touristique et aussi le développement de l'agriculture, les modernes méthodes de traite et de conversation du lait exigeant le renforcement du réseau.

Parce que le Finistère a été le premier demandeur, il a reçu pratiquement deux millions sur les trois consacrés à l'électrification par la R.R. de 1968 à 1976. Dès la première année, les zones touristiques et la région du parc d'Armorique, des Monts-d'Arrée se trouvaient privilégiées : Huelgoat, Carhaix, Bannalec, Châteauneuf-du-Faou, Plouigneau, Sizun, Daoulas, Pont-Aven, Pleyber-Christ, région du Faou, Fouesnant ainsi que les îles d'Ouessant et Sein (amélioration du groupe électrogène).

Les îles du Morbihan, Belle-Ile, Houat, Hoedic furent sur le programme de 1973. En 1968 et 1969, les crédits avaient déjà été utilisés dans ce département notamment dans la zone touristique d'Auray. En commun avec l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique, le bassin de la Basse-Vilaine reçut 650 000 F en 1968 et 1970.

Curieusement les Côtes-du-Nord ne figurent pas du tout sous cette rubrique.



Station d'épuration



Habitat rural



Île du Morbihan

LOGEMENTS

Eau, assainissement, électrification sont en partie liés à la qualité des logements. Pour combler le retard accumulé en zone rurale et dans les agglomérations secondaires, la R.R. a obtenu les trois premières années en plus des contingents normaux, une dotation spéciale de 3 085 unités.

Le programme logement s'est poursuivi selon les circuits ordinaires. Au cours des cinq premières années du sixième plan, la prime à l'habitat rural a atteint 6,615 millions de francs pour 2 935 logements aidés.

Nous retrouverons avec le tourisme l'action de la R.R. en faveur de l'habitat rural sous la forme des aides aux gîtes ruraux, gîtes communaux, ou villages de vacances.

14 MILLIONS A L'ENSEIGNEMENT

Près du logement doit se trouver l'école d'autant plus proche que les enfants sont jeunes. C'est pourquoi en 1976, l'effort a porté sur les écoles maternelles.

C'est dans le Finistère que les travaux entrepris ont été les plus importants pour plus d'un million de francs : soit en extension d'école maternelle à Briece-de-l'Odé, soit en construction à Coray, Carhaix-Plouguer et Pleyber-Christ.

Un peu plus d'un demi-million a permis dans le Morbihan une rénovation d'école enfantine en école maternelle à St-Jean-la-Poterie, une extension à Muzillac, une classe à Bubry, deux classes à Gourin.

Enfin dans les Côtes-du-Nord avec 150 000 F l'aménagement d'une salle de jeux à Corlay, d'une classe enfantine à Pléven et à St-Garreux, une rénovation de locaux préscolaires à Plounevez-Quintin.

Cette action sera reprise au programme 1977 en collaboration avec l'E.P.R. Ces trois millions prévus pour les classes maternelles viendront pour un tiers des communes, un deuxième tiers de la région et le troisième de la R.R.

*
Signalons ici une subvention pour l'expérience de classes vertes à Langon (35), et un aménagement de classe verte à Braspart (29).

*
Au niveau des collèges d'enseignement secondaire ou technique, les subventions ont été à 100%, 6 millions 2 à Loudéac en 1972 et à Tinténiac (5 millions) en 1973. Cette même année étaient aidés un groupe scolaire à St-Nicolas-du-Pélem, et trois classes à Mûr-de-Bretagne.

*
A ne pas oublier un effort engagé au titre de la R.R. en faveur du régime boursier des enfants d'agriculteurs : l'attribution d'une bourse complémentaire rétroactivement à compter du 1er janvier 1968, et pourcentage d'acceptation des bourses porté de 80 à 90%. Le financement de ces bourses est assuré par le F.A.S.A.S.A. (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles).

*
Très original lancement par la R.R. le collège des Iles du Ponant pour le second cycle. Il permet grâce au télé-enseignement une alternance des écoliers dans leur île et sur le continent.

Un premier crédit de fonctionnement de 150 000 F permet de démarrer l'expérience en 1975 à Ouessant, Molène et Sein. L'année dernière, 160 000 F couvraient au taux de 80% certains équipements à Sein et à Molène. Dans le cadre de l'A.P.P.I.P. des projets suivent leur cours pour Houat et Hoëdic.

L'expérience bretonne fera sans doute école puisque des opérations semblables sont envisagées dans les zones de montagnes.

FOYERS CLUBS DE PERSONNES AGEES

S'il est important que les jeunes puissent trouver près de chez eux leur école et, nous le redirons, leur emploi, les personnes âgées aspirent elles aussi à ne pas quitter leur « pays ». D'ailleurs pour les adultes, l'assurance de pouvoir trouver de bonnes conditions d'accueil à l'âge de la retraite est une incitation à rester aussi au pays, qui en reçoit en retour une certaine animation.

En 1976, la R.R. a consacré près d'un demi-million tout particulièrement aux personnes âgées, un foyer d'animation avait toutefois déjà été aidé à Belle-Ile-en-Terre en 1974. Deux ans plus tard donc chacun des départements était sur la liste : construction d'un foyer à l'île de Bréhat — un logement foyer à Châteauneuf-du-Faou et un équipement à Pleyben — club à Louvigné-du-Désert, Médréac et Chelun — foyer club à Josselin.

HOPITAL ET MEDECINE

Près de la moitié des 2,5 millions pour les hôpitaux concernent également les personnes âgées. En 1976, en effet un million allait à l'hôpital rural de Malestroit pour la construction d'une unité d'hébergement de 75 lits pour personnes âgées, ainsi que la transformation de deux bâtiments. L'hospice de Bazouges-la-Pérouse recevait cette même année 124 000 F.

En Ile-et-Vilaine aussi étaient attribuées en 1975 des subventions au Grand-Fougeray et à Retiers pour la modernisation de l'hôpital et des travaux de sécurité ; en 1976 à Cancale 483 000 F étaient consacrés à la « Maison de Santé ». Cette année là enfin Lamballe recevait un demi-million pour l'aménagement de son hôpital.

Avec l'humanisation des hôpitaux, l'objectif est également de remédier à la sous-médicalisation de la Bretagne intérieure.

Le commissaire fut particulièrement sensibilisé à ce problème dès son arrivée, en écoutant un plaidoyer au Conseil régional de septembre 1974.

Un crédit de 300 000 F pourrait cette année 1977 répondre à un vœu du Conseil régional : l'octroi de subventions à la création de cabinets médicaux, si possible de groupe, aux communes qui s'engageraient à assurer le logement de médecins ou d'autres professionnels para-médicaux, (dentiste, kinésithérapeute, infirmière...). Ceci pourrait se faire par attribution de bonification d'intérêts aux prêts consentis par la caisse de crédit coopératif pour l'installation de tels cabinets médicaux, ou pour l'installation de radiotéléphone.



Hôpital de Lamballe - Travaux de l'hospice

GYMNASE

Pour les biens portants comme pour les scolaires, l'équipement sportif est indispensable à la qualité de la vie. Les programmes R.R. n'apparaissent qu'en 1972 mais en cinq ans dix sept millions y seront consacrés au taux pratiquement constant de 40%. Dans l'ordre : l'Ile-et-Vilaine a reçu 6,5 millions, les Côtes-du-Nord et le Morbihan 4 millions chacun et le Finistère un peu plus de 2 millions.

Très liés à la scolarité mais avec un souci d'ouverture au tourisme en saison, sont les aires couvertes, halles de sports (H), gymnases (G) ou plateau d'éducation physique et sportive (P) : 7,5 millions leur ont été attribués.

(22) Plémet, Bourbriac, Merdrignac, Rostrenen (salle polyvalente), St-Connec (p), St-Gilles-Pligeaux (p), Pont-Malvez (p), Trébrivan (p), St-Tréphine (p), Maël-Pestivien (p), Plouguernevel (p), Belle-Ile-en-Terre (g), Pléneç-Jugon (g), Broons, Loudéac, St-Barnabé (g).

(29) Carhaix (g. et aire de jeux), Châteauneuf-du-Faou (aire de jeux du complexe touristique), Braspart (p), Pont-de-Buis (g), Brest-Lan-Rohou (g), Ouessant (h), (35) Bain-de-Bretagne, Tinténiac (g), Pipriac, et pour tous les suivants (h) : Redon, Retiers, Dol-de-Bretagne, St-Aubin-du-Cormier, Louvigné-du-Désert, Argentré-du-Plessis, Guichen, La Guerche-de-Bretagne, Vitré.

(56) Mairon, Ploërmel, Guégon, St-Laurent, Pénestin (p), La Chapelle-Caro (p). L'Ile-et-Vilaine aura reçu plus de quatre millions et les Côtes-du-Nord près de deux.

PISCINES, TENNIS

Une carte des piscines montre que la Bretagne n'est pas dépourvue, cependant la R.R. a aidé des piscines non couvertes et bassins d'apprentissage pour 1,8 million.

- (22) St-Nicolas-du-Peleu, Gouarec.
- (24) Châteauneuf-du-Faou (toujours dans le cadre du complexe touristique).
- (35) groupe de Guipry - Langon - Messac, et une plage à Paimpont.
- (56) Gourin, Peillac, Carentoir, La Gacilly, Serent, Mauron (piscine cantonale de plein-air) et Pontivy (plage).

Le Morbihan à lui seul a reçu plus de la moitié du crédit.

*

Quelques terrains de tennis ont aussi été subventionnés (211 000 F) notamment à :

- (22) St-Nicolas-du-Peleu, Corlay, Plouguernevel, Rostrenen, Callac, Plémet, Mûr-de-Bretagne.
- (29) Commana.
- (56) St-Vincent-sur-Oust, Carentoir, Malestroit, Josselin.

La création de ces piscines ou terrains de tennis a favorisé la qualification de stations vertes d'une dizaine de communes.

Un terrain de golf a reçu un crédit en 1975, au centre de loisirs de Brest-Lan Rohou.

TERRAINS DE SPORTS

La liste des terrains de sports subventionnés, concerne essentiellement les Côtes-du-Nord pour 1,7 million et le Morbihan pour 1,2 million sur un total de 3,4 millions.



Salle omnisport

- (22) Merdrignac, Loudéac (dont tribunes), St-Bergan, Plouvenez-Quintin, Plumieux, St-Vran, Tréve, La Chèze, Glomel, Pabu, Plévin, St-Guen, Illifaut, St-Nicolas-du-Peleu, Mûr-de-Bretagne, Bréhat, St-Maudan, Uzel, St-Bagan, Reilhanec, St-Adrien, Canel, Méron, St-Gilles-du-Méné, St-Goueno, Callac, Laniscat, St-Guen, Merléac, Plélauff, Rostrenen (complexe sportif de Toul-Huit).
- (29) Brasparts, îles de Ouessant et Molène.
- (35) Pléine-Fougères, Lohéac, Paimpont, Bain (base de plein air).
- (56) Quélneuc, Fereil, Caden, Mévillac, St-Gondard, Marzan, Tréal, St-Marcel, Le Saint, Pluherlin, Peillac, Reguiny, Guéméné-sur-Scorff, St-Vincent-sur-Oust, Tréblac, Neullac, Camors, Beignon, Lanouée, Guillac, Campénéac, Guégon, Berné (tribunes), Landevant, Baud, Rieux, St-Martin, Billiers, Grandchamp, Clégueres, Meslan, Rémimac, Ruffiac, Loyat, Néant-sur-Yvel, La Croix-Mellian, St-Aignan, Malansac (terrain de basket-ball), Gueltas, et la plus forte dotation (250 000 F) à Gourin en 1976 pour un stade d'athlétisme cantonal.

*

Annexes des terrains, les vestiaires douches sont importants pour donner le goût du sport aux jeunes dans les conditions de sécurité et d'hygiène. Près de 700 000 F y ont été consacrés de 1972 à 1975, là aussi, c'est normal, essentiellement dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

- (22) La Motte, St-Glen, Plémet, St-Gouéno, St-Jacut-du-Méné, Loudéac, St-Vran, Plésidy, St-Guen, Haut-Corlay, Merléac, Illifaut, Laniscat, La Chèze.
- (35) Lohéac.
- (56) Pluherlin, Pleucadeuc, Ligneul, Locqueltas, Mielrand, Le Sourin, Ploerdut, Beignon, St-Gongard, St-Laurent-sur-Oust, Méréac, Augan.

Nous retenons pour la partie touristique seulement d'autres aspects sportifs avec les bases nautiques et plans d'eau, les itinéraires pédestres ou équestres.

DETENTE

Maisons de jeunes, centres de loisirs, ensembles récréatifs, foyers ruraux, salles municipales, centres culturels, équipements socio-éducatifs, socio-culturels, complètent les équipements sportifs pour le « bien-être » à la fois des sédentaires et des itinérants. Plus de quatre millions y ont été consacrés.

- (22) Merdrignac, Loudéac, Pont-Bigot, St-Barnabé, Plougonver, St-Glen, Pen-gully : ajouts les 140 000 F pour un équipement de congrès en milieu rural à Mûr-de-Bretagne en 1974.

(29) Châteauneuf-du-Faou, Brest-Lan-Rohou, St-Thors (aménagement d'une école désaffectée en centre d'accueil et d'hébergement pour les jeunes). A noter encore des éléments d'accueil dans la région du Mont-St-Michel : de Brasparts, le centre d'information du Parc d'Armorique à Guerlesquin et l'accueil au domaine de Menez-Meur (plus de 240 000 personnes accueillies à la fin 1976).

Équipement particulier à St-Cadou : 80 000 F en 1976 pour un atelier de création audiovisuel.

(35) Poligné-Pléchéat, animation de la fédération des maisons de jeunes des pays de Vilaine, maison des pays de Vilaine à Redon, Combourg, Langon (classes vertes). Plus particulier : à Fougères le centre d'initiation aux activités de plein-air de Chenedet et à St-Briac l'acquisition du château de Nessey.

- (56) St-Martin-sur-Oust, Reguiny, Ile d'Hoëdic, Sarzeau, Pénestin, Les Fougeretz, Lanvenegen, St-Jean-la-Poterie, Ile-de-Houat, Langannet, Lizio (zone de loisirs du Val-Joint).

ANIMATION CULTURELLE

Jeunesse et Sports et Affaires Culturelles se conjuguent avec d'autres sources de financement Agriculture ou Artisanat en faveur de l'animation culturelle du milieu rural.

Par département nous regroupons ici des opérations très variées, toutes soutenues par les crédits R.R.

- (22) animation culturelle du Mené (70 000 F en 1972 et 1973).

(29) dès 1971 : musée de la chasse à Berrien et musée de plein air à St-Rivoal. Puis toujours essentiellement dans le cadre du parc naturel régional d'Armorique, le parc animalier Menez-Meur, la maison de l'aliment traditionnel à la Feuillée, la maison des goémonniers à Molène, la maison des abeilles à St-Rivoal, l'école de création audio-visuelle à St-Cadou, une école de marionnettes et une maison de la poupée à Landévenec, le centre régional des arts de la maison au château de Kérazan près de Pont-Labbé cette fois.

A caractère scientifique aussi ajoutons l'équipement d'une station ornithologique à Ouessant.

(35) Centre culturel de Combourg, centre de documentation et de création des arts et traditions populaires en pays de Vilaine (équipement et animation), le festival d'art sacré des pays de Vilaine en 1972, animation culturelle des pays de Vilaine, la maison du pays à Redon, comité de coordination des associations éducatives et culturelles de Vitry, centre de l'enfance à Rennes.

En 1976, une autre action originale était entreprise en faveur de l'animation culturelle en milieu rural, plus précisément à Hédé : aménagement et restauration du théâtre de poche (50 000 F), subvention de 80 000 F au ballet-théâtre qui en assure le programme.

- (56) animation culturelle du C.E.B. (Ploërmel), Sarzeau et le camp mérovingien des Rouets à Bodieu-en-Mohon.

D'intérêt régional retenons une participation de 40 000 F au film « Bretagne », l'inventaire de l'artisanat d'art breton et exposition au Val-Joint de Lizio, une étude et un fichier sur « l'histoire du paysage et de l'habitat en Armorique rurale », la création d'un centre d'information sur la vie agricole et rurale.

Rappelons sous cette rubrique culturelle, les dotations aux chapelles bretonnes des quatre départements ainsi qu'à deux cathédrales du Tro-Breiz (tour de Bretagne par les 9 évêchés) Tréguier et Dol-de-Bretagne.

UN MOT CLE : ANIMATION

Jusqu'ici nous avons été guidés par les équipages de désenclavement permettant aux habitants des zones rurales d'espérer vivre dans leur pays.

Encore faut-il qu'il s'y trouve un dynamisme suffisant pour assurer le développement économique et culturel de chaque petite région. La politique de R.R. a bien compris la nécessité d'une animation et cette politique d'animation constitue peut-être son originalité la plus grande.

La zone Ouest en la matière est devenue *région pilote*. Il est difficile de chiffrer financièrement la rubrique animation car elle se trouve dans maints domaines et parfois sous le couvert d'études. C'est au minimum six millions jusqu'en 1976. Cette année, pour souligner l'importance de cette rubrique « études-animation » 23 % des programmes de l'enveloppe indicatrice de 23 millions lui sont destinés.

La façon de procéder a été d'affecter à chaque problème un animateur ou une équipe d'animateurs à plein temps, mis à la disposition de l'organisme responsable, qu'il s'agisse d'artisanat, d'exportation, de salaisonnerie, de tourisme équestre, de petite et moyenne entreprise, de rivières, ou de comité de pays.

LES COMITES

La mise en place de la R.R. et l'intérêt porté aux initiatives des petites régions par le commissaire ont en effet incité des zones en difficulté à s'organiser pour obtenir les aides de cette politique particulière.

Quelques années plus tôt étaient apparus en Bretagne des comités de développement global, cherchant à réaliser à des échelons territoriaux plus restreints ce que le C.E.L.I.B. (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) avait entrepris au niveau de la Bretagne. Fin 1963 était venue la S.E.M.E.N.F. (Société d'économie mixte d'études du nord Finistère) puis le C.E.C.O.R. (Comité expansion économique de Cornouailles) en 1964.

A un échelon beaucoup plus modeste, le comité d'expansion du Mené (C.E.M.) était né sous une devise qui servirait à tous les autres : « Un pays qui ne veut pas mourir ».

La R.R. allait donc susciter une *seconde génération de comités*. Le C.O.C.A.P.A.R. (Comité de coordination du pays de Redon) tout d'abord en juin 1969. Pour la première fois en France la R.R. provoque une concertation entre trois départements de deux régions de programme, pour élaborer et réaliser un plan d'aménagement des pays de Vilaine. Une équipe pluridisciplinaire d'études et d'animation est mise à la disposition des responsables tant politiques que socio-économiques.

A cheval également sur trois départements le C.I.D.E.C.O.B. (Comité interdépartemental de développement économique du centre Ouest Bretagne) est constitué en 1970 au mois de mars. La première phase d'étude et d'animation se caractérise par la parution en 1971 d'un « livre vert » financé en partie par R.R. Des difficultés affaibliront le comité qui pourrait repartir.

D'autres comités seront plus éphémères : l'A.D.E.R. (Association pour le développement économique de la région de Pontivy-Loudéac — Mdr-de-Bretagne) en 1971, morte des rivalités entre les centres urbains et du poids des frontières départementales. L'association « sauvegarde et promotion du TRIEUX ». Le comité des Landes de LANVAUX.

LE PAYS

Une troisième génération suivra, plus sensibilisée au « PAYS », « ambition nouvelle » proposée par le livre blanc du C.E.L.I.B. diffusé en mars 1971. Ainsi naissent en 1972 le C.O.D.E.P.R.A.N. (Comité de développement des pays de Rance), le C.E.S.A.M. (Comité d'expansion économique de l'arrondissement de St-Malo) auquel se rattache le groupement pour le développement économique des cantons de Tinténiac, Combourg et Pleine-Fougères, Le C.E.B. (Centre Est Bretagne) au pays de Floerfel, Puis en 1973 : Le C.O.P.A.V.I.T. (Comité de développement du pays de Vitré) et E.X.P.A.N.L.O.R. (Comité d'expansion du pays de Lorient). Enfin le C.R.E.D.A.F. (Comité de recherches économiques pour le développement de Fougères) ; en 1976, est venu s'ajouter l'association « Espace rural » davantage axée sur les problèmes du tourisme.

Nous avons consacré le n° 4 des dossiers de Bretagne-Expansion à ce sujet : « Les pays vers de nouvelles solidarités villes-campagnes ». Incontestablement, la R.R. aura laissé des traces profondes pour une éventuelle réorganisation de la Bretagne. Cependant, en 1976, cinq comités recevaient 25 000 F chacun de la R.R., afin de poursuivre cette action d'animation : C.O.C.A.P.A.R., C.E.S.A.M., C.O.D.E.P.R.A.N., C.O.P.A.V.I.T. et C.E.M.

Alors que 161 250 F leur avaient été affectés en 1974 le Conseil régional à sa réunion de mars 1975 a « regretté que l'animation des zones tests ne soit plus financée à partir de 1976 ». En réalité nous l'avons dit dans la première partie, cette notion de zone-test a été abandonnée. Certains comités de pays situés dans ces zones continuent cependant à bénéficier de subventions d'animation cette année 1977.

ILES ET PARC :



Ile de Sein

Une petite place à part doit en effet être faite pour deux zones particulièrement caractéristiques en Bretagne : celle du parc naturel régional d'Armorique et les îles.

Le parc naturel régional d'Armorique créé en septembre 1969, comprend dans son état actuel quatre secteurs : l'Arrée, l'estuaire de l'Aulne, les caps et l'archipel d'Ouessant. Ces 65 000 hectares sur 28 communes nous les avons rencontrés sous les rubriques de l'eau, l'assainissement, l'électrification... nous les retrouverons sous les rubriques d'orientation, de production agricole, du tourisme, ou de l'animation culturelle.

L'E.P.R. intervient désormais dans le budget non seulement d'équipement mais aussi de fonctionnement, selon un décret d'octobre 1975.

*

Quant aux îles du Ponant, elles sont également présentées partout avec des opérations particulièrement originales comme le collage par télé-enseignement, des relances de production ou de nouvelles liaisons avec le continent.

En gros, elles reçoivent de la rénovation rurale deux millions par an. En 1976, la prise en compte a été faite au niveau régional. A partir du budget 1977 le fond d'équipement des îles du Ponant disparaît pour devenir un article spécifique du fonds de R.R., ce budget sera donc désormais géré par le commissaire en liaison avec l'A.P.P.I.P. (Association pour la promotion et la protection des îles du Ponant).

LA SESSION DE MUR DE BRETAGNE :

Région pilote en animation, la zone Ouest avait besoin de faire le point. Les 12 et 13 septembre 1972, se déroulait à Mûr-de-Bretagne, une session sur le thème « animation et développement ». A ce moment-là, vingt sept opérations bénéficiaient de la R.R. dans des secteurs très variés mais faisant tous appel à la technique d'animation ; cela représentait une trentaine d'animateurs.

Les questions posées étaient nettes : l'animation peut-elle avoir le même droit de cité que les outils économiques et financiers ? Quel rôle assigner à l'animation ? Peut-on aboutir à un statut de l'animateur ? Faut-il poursuivre ou non les actions de la R.R. ?

Le 30 août, une journée préparatoire avait lieu à la chambre régionale de commerce et d'industrie ; 27 documents de cinq pages, tous sur le même plan, présenteraient les 27 opérations. Le soir du 12 un montage audio-visuel élargissait les horizons des soixante participants sur diverses expériences de développement rural dans le monde.

Au soir du 13, le Préfet des Côtes-du-Nord lui-même souhaitait qu'une telle réunion se tienne chaque année. Elle avait bien fait ressortir dans les six ateliers, cadre de travail de la session, les aspects positifs mais aussi les ambiguïtés fondamentales auxquelles s'affrontent l'animateur.

Il est dit-on une « force catalysatrice du changement social » il intervient « pour que cela change », en aucune façon il ne devrait être partie prenante au contenu de la décision du comité ou de l'association, il a une fonction extérieure au structure... Alors ne risque-t-il pas d'apparaître comme un faiseur de mythes ?

Nous retrouverons ces animateurs et leurs études-animations dans les prochains chapitres. Il était important de les mieux connaître dans ce contexte de la R.R.



POUR UN REMEMBREMENT ALLEGE : 51 MILLIONS

Pour les deux tiers le fonds de rénovation rurale vient du ministère de l'Agriculture et de l'aménagement rural. L'un des objectifs de départ de la R.R. était en effet de « mettre l'agriculture en état de compétitivité sur le marché européen et de donner à la profession agricole la parité avec les autres catégories sociales ».

Préalable significatif en matière d'I.V.D. (indemnité viagère de départ) des agriculteurs plus âgés, le régime R.R. a couvert 39 % des I.V.D. accordées dans la Bretagne de 1969 à 1972. De plus dans les zones de R.R. cet I.V.D. est accordée à partir de 55 ans au lieu de 60.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de restructuration foncière, 51 millions, soit 10 % du total des crédits de 1968 à 1976 ont été consacrés au remembrement.

Le Morbihan à lui seul a reçu plus de 20 millions. Relevons des noms de communes : Caden, St-Vincent-sur-Oust, Plouay, St-Jean-Brévelay, Rieux, Guégan, Mauron, Inguiniel, St-Dolay, St-Nicolas-du-Terre, Ouestembert, Peillac, Glénac, St-Abraham, La Grée-St-Laurent, Naizin, Le Faouët, Caro, St-Perreux, St-Jean-la-Poterie, Allaire, St-Gorgon, Guet, Quily, Héleac, Roc-St-André, St-Theun, Gueltax, Kergrist, Reuilly, Pluvigner, Méneac, Plouray, St-Guyomarch.

L'Ille-et-Vilaine vient en deuxième avec un peu plus de 12 millions : Guignen, Treffendel, Brain-sur-Vilaine, La Chapelle-St-Melaine, Bain-de-Bretagne, La Chapelle-St-Aubert, Louichel, La Chapelle-Bouëxic, Montreuil-des-Landes, La Dominelle, Rénac, Campel.

Les Côtes-du-Nord ont reçu à peu près le même crédit surtout pour la Bretagne intérieure Est : Glomel, Trébrivan, Calanhel, Bourbriac, Plénée, Jugon.

Quant au Finistère sa dotation n'a pas dépassé six millions : Plouigneau, Poultaouen, Berrien, Scrignac, Motreff, Pleyber-Christ, Pont-de-Buis, Sizun, St-Hennin. Une dominante donc pour les Monts-d'Arée.

Dès 1970, une note reconsidérerait la politique de remembrement dans la zone de R.R. car le remembrement ne saurait se faire en dehors d'un aménagement plus global tenant compte du tourisme, de la protection de l'environnement, du boisement, de l'habitat rural... Ainsi la destruction parfois abusive des haies entraîne un coût écologique et touristique, lourd de conséquence.

Le remembrement aussi apparaît trop coûteux avec ses travaux connexes. Sans doute certaines communes y ont trouvé leur compte avec une belle voirie au moindre frais, en oubliant parfois combien les frais d'entretien de ces réseaux pèseraient sur leur budget !

Il était donc indispensable d'une part d'accélérer et de simplifier les procédures, d'autre part de réduire le coût de cette modernisation des structures foncières.

Dès 1971, priorité fut donnée à un remembrement allégé, allégé de travaux connexes notamment de terrassements, empierrement de chemins, d'hydraulique. En 1974, le commissaire estimait qu'il faudrait même arrêter la participation de la R.R. et laisser le remembrement aux crédits ordinaires. Le nouveau commissaire a nuancé en estimant qu'il faut considérer à part les opérations menées dans le cadre d'un P.A.R. (Plan d'aménagement rural).

Cependant cette année 1977 voit des modifications : la R.R. refuse d'intervenir sur les travaux connexes et ramène de 100 à 50 % sa participation sur le remembrement, le reste doit venir du ministère de l'Agriculture et aussi de l'E.P.R. Ce dernier a précisément gonflé de 2,5 millions en faveur du remembrement le budget proposé par le Préfet.

ELEVAGE : 30 MILLIONS

Au premier C.I.A.T. après la création de la R.R., le 18 décembre 1967, était décidé un effort de modernisation des structures d'élevage. Les productions animales ont en Bretagne une très grande importance puisqu'elles assurent 90 % de la production agricole finale.

Une trentaine de millions ont été consacrés à la modernisation des structures d'élevage et aux orientations de productions, soit productions naturelles, soit productions marginales mais améliorables.

BATIMENT ADAPTE MAIS SIMPLE

Sans négliger des expériences d'élevage extensif, par exemple dans les Landes d'Arrée, la R.R. a porté une attention toute particulière aux bâtiments d'élevage.

Dans le cadre budgétaire, aussi étroit que pour la restructuration foncière, la R.R. choisit en 1971 d'alléger les normes pour abaisser les coûts par animal logé. Mieux vaut en effet privilégier au maximum la productivité du cheptel plutôt que le « confort des bâtiments » ; le climat permet des abris sommaires avec des matériaux simples, tout en assurant des conditions de travail moins pénibles pour l'éleveur.

Les plans de rationalisation de la production porcine aussi bien que la relance des productions bovines ou ovines, font leur part aux investissements en matière de bâtiment. En 1971, la R.R. consacrait un demi-million à la création d'une « station expérimentale pour l'étude permanente des bâtiments d'élevage ». Le projet prenait corps à Châteauneuf-du-Faou sur le domaine de la chambre d'agriculture du Finistère avec son établissement départemental de l'élevage (E.D.E.) —

Il s'agit d'élaborer des types nouveaux de construction, d'aménagements peu connus, renouvelés tous les cinq ans, de diffuser les résultats, de proposer des types de bâtiments à vulgariser. Ce sera d'autant plus indispensable que les aides aux bâtiments d'élevage deviennent plus rares, la zone Ouest de R.R. n'ayant pas été retenue parmi les zones défavorisées de la communauté européenne ; pour obtenir ces aides, il est nécessaire désormais de présenter un plan de développement.

5 MILLIONS POUR LES BOVINS

A caractère expérimental ou d'incitation plusieurs opérations étaient engagées en 1968 pour un plan de relance bovine : un centre de testage à Landivisiau, une station expérimentale à Mauron. En 1969 étaient financés des bâtiments pour bovins à viande, cinq dans les Côtes-du-Nord, ainsi que dans le Finistère.

Après une année « blanche », les quatre départements ont vu de nouvelles opérations : dans les côtes-du-Nord quinze étables de cent taurillons en 1971, hangars polyvalents, ateliers de taurillons l'année suivante.

Dans le Finistère six étables de cent taurillons en 1971 puis les années suivantes des ateliers de taurillons, nurseries à veaux et ateliers d'engraissement.

En Ille-et-Vilaine, des étables pour 940 taurillons, une opération viande, un groupement de génisses dans la région de Redon.

Dans le Morbihan : 23 étables de 100 à 120 taurillons, des ateliers de taurillons et ateliers de génisses. C'est le département qui a reçu le plus, sa dotation a dépassé les deux millions, le Finistère étant assez proche.

ALIMENTS ET MARCHES

Parallèlement des aides allaient à des stations de déshydratation de fourrage : en 1968 à Châteaulin, Fougères, et Malestroit en 1973 et 1974 à Loudéac (usine St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle) et cette dernière année également usine de la vallée de l'Oust.

En matière d'aliment du bétail, la R.R. a réagi à la crise du soja en consacrant 180 000 F à une opération *féverole* en Morbihan et dans les Côtes-du-Nord.

Enfin la R.R. apporte son concours aux marchés à bestiaux : en 1971 au marché aux enchères de Landivisiau, en 1972 couverture du foirail de Locminé, en 1974 et 1975 à Rostrenen, enfin ces deux années-ci au marché aux veaux de Callac, la Bretagne centrale étant toujours un critère de priorité.

Au total 1,16 million de francs aux marchés.

Quant au lait, la R.R. n'avait guère de raison d'intervenir. Cependant, en 1968 elle accordait une subvention de 5 000 F au laboratoire d'analyse de matière azotée de Quimper.



Le bocage, favorable à l'élevage.

PORCS : 2,5 MILLIONS

Indépendante des structures foncières la production porcine a fait l'objet de mesures pour un développement accéléré : primes de l'état, études de structures de production, de transformation et de marchés, aménagement de la T.V.A.

En 1968, la R.R. apportait sa participation aux centres de testage porcine de Landivisiau et de Mauron, puis en 1969 dans le pays de Redon à seize bâtiments pour porcs. Puis c'était le tour de stations de sélections génétiques l'une dans les Côtes-du-Nord en 1971, l'autre dans le Finistère en 1972.

Dans les Côtes-du-Nord toujours, les aides allaient en 1973 à la station de multiplication porcine de Plumieux et cette même année et l'année suivante au centre de pathologie porcine de Ploufragan.

C'est à l'initiative de la R.R. qu'en 1969 était étudié un plan interprofessionnel pour la transformation porcine. L'objectif optimum visait à 40 % de la production, ce qui devait entraîner la création de 5 à 6 000 emplois dans la salaisonnerie.

Les premières mesures concrètes que nous avons énumérées furent décidées au C.I.A.T. du 24 février 1970.

C'est le lisier qui pose aussi quelques problèmes ; 400 000 F ont été accordés en 1975 et 1976 pour une étude technique du traitement du lisier et la réalisation de stations de traitement. Rappelons que des études sont suivies par le B.R.G.M. dans le cadre des recherches pour l'exploitation de la tourbe ; employée comme litière elle permet en effet de fixer le lisier et de le rendre inoffensif.

MOUTONS : 1,5 MILLION

La première impulsion R.R. en faveur du mouton en Bretagne, remonte à 1971. D'abord orientée vers la laine et le lait, la production ovine débouche surtout désormais sur le fromage et la viande. Le contexte est favorable puisque tant au niveau national qu'au niveau européen le déficit en viande de mouton est important.

D'autre part, mené de façon intensive, l'élevage du mouton est aussi rentable que celui de vaches laitières; il demande en outre beaucoup moins de main-d'œuvre et la pointe de production se situe à Pâques donc avant les plus gros travaux agricoles.

En 1971, étaient financées la station expérimentale ovine de Mauron, trois bergeries pépinières pilotes de 200 brebis mères dans le Morbihan et quatre en Ille-et-Vilaine. Les années suivantes, nouvelles bergeries pilotes et bergeries maternités dans ces deux mêmes départements.

En 1973 et 1974 une opération ovine est soutenue dans les Côtes-du-Nord ainsi que l'élevage à l'île d'Houat et à l'île d'Ouessant (dans le cadre du Parc d'Armorique). Un technicien ovin spécialisé est en partie pris en charge tandis que se poursuit l'aide au développement de la production, notamment par sélection de reproducteurs de qualité. De 1967 à 1975 le nombre de brebis mères est passé de 50 000 à 75 000 en Bretagne, soit un gain de 50 %.

Sur les deux derniers budgets 600 000 F ont été accordés au groupe d'intérêt économique G.I.E. ovin de l'Ouest. C'est en 1966 que naquit la fédération bretonne des syndicats d'éleveurs, reliée à la fédération nationale ovine (F.N.O.) ainsi qu'à l'institut technique ovin et caprin (I.T.O.V.E.C.). Le G.I.E. ovin de l'Ouest est venu une décennie plus tard, intéressant à la fois la Bretagne et la Loire-Atlantique essentiellement la région de Redon.

C'est du Morbihan qu'est parti le mouvement de production ovine, c'est lui qui a donc reçu la grosse part des subventions mais toute la région y est intéressée. En projet, la rénovation rurale verrait bien le lancement de petites industries avec les abats de mouton; la mode n'est-elle pas aux merguez ?...



Moutons à l'île d'Ouessant



ELEVAGE CAPRIN

C'est aussi le seul Morbihan, (chambre d'agriculture et D.D.A.), sans doute plus imaginaire, qui a entrepris dès 1968 l'expérience de l'élevage caprin, soit comme revenu complémentaire des agriculteurs, soit même comme production principale nouvelle.

En sept ans les 600 chevrettes avaient décuplées et le premier fromage pur chèvre breton était commercialisé par coopérative au cours de l'été 1970. Les premières aides de la R.R. ne sont venues qu'en 1974 puis en 1976 à la coopérative agricole des éleveurs de chèvres du Morbihan.

FOIE GRAS D'OIE

Le pays de Redon est lancé encore dans l'ansériculture (oies et canards) pour la fabrication de foie gras. C'est un nouvel exemple de productions indifférentes aux structures foncières et, d'autant plus intéressantes comme revenu complémentaire que le marché potentiel est très ouvert.

En 1971, la R.R. finançait trois bergeries pilotes dans les pays de Vilaine. Le développement de cet élevage particulier était alors analysé par la mission d'études et d'animation du C.O.C.A.P.A.R.

Nouvelles bergeries pilotes et ateliers de gavage de 1972 à 1975, non seulement dans la zone de la Vilaine mais dans celle de Brocéliande à Mauron.

En 1974, près d'un demi-million appuyait l'opération foie gras par la C.E.C.A.B. (Centrale coopérative des agriculteurs bretons) : achat de reproducteur, technicien de production, technicien de transformation, formation de gaveurs, étude de commercialisation. Nouvelle aide en 1975.

Le budget 1977 prévoit des aides pour la formation de nouveaux gaveurs. Désormais, l'opération foie gras est sortie du stade expérimental; elle atteint un niveau de production qui justifie la construction d'une usine de transformation. La C.E.C.A.B. a ouvert fin 1976 à Rieux un atelier-usine de foie gras.

LE LAPIN



Elevage de lapins dans le Morbihan

Le Morbihan toujours est en tête de la cuniciculture. L'élevage du lapin sans doute existe partout mais c'est dans le Morbihan que les producteurs ont su d'abord se grouper; c'était une raison de plus d'incitation de la part de la R.R.

C'est en 1973 que le premier crédit est accordé à la Trinité-Porthoët. Puis ces deux dernières années apportent chacune leur dotation pour le développement de cet élevage, notamment pour l'association des producteurs de lapins du Morbihan.

Cette année 1977 la R.R. poursuit son concours, en effet l'union des producteurs est devenue régionale, associant au Morbihan le Finistère et les Côtes-du-Nord. Un crédit est accordé au titre de l'animation et du fonctionnement.

Un projet devrait aussi prendre corps rapidement : la création d'un abattoir dans le centre Bretagne. Ainsi la production déboucherait comme pour l'ansériculture sur des emplois d'industrie agro-alimentaire accompagnés bien sûr d'emplois tertiaires.

Un fait en tout cas paraît très significatif. Dans son rapport en vue de la préparation du VIIe plan, le groupe de travail «aménagement rural, agriculture et industrie agro-alimentaire» a consacré cinq lignes aux lapins après les dindes, dindons et pintades. C'est une nouveauté, en même temps une invitation à poursuivre car le marché national tend vers une situation de déficit permanent; la satisfaction de la demande intérieure exigerait la modernisation et la restructuration de cette branche qui reste attardée.

VISON

Pour 150 000 F une étude a été décidée en 1974, engagée en 1975, pour apprécier l'avenir de l'élevage du vison. Les résultats peu encourageants ont fait abandonner cette piste.

AGRO-ALIMENTAIRE : 1 MILLION

Au cours des paragraphes précédents *l'agro-alimentaire* a déjà trouvé large place : viande et lait des bovins, salaisonnerie porcine, viande de mouton et de lapin, fromage de chèvre, foie gras d'ole.

Après l'étude de 1969 sur la *transformation porcine*, la R.R. a participé à d'autres études. En 1972 pour une opération conserverie avec la C.R.C.I., en 1973 avec la C.E.C.A.B. des quatre vallées du Morbihan sur la charcuterie de volailles, canards et oies, en 1975 et 1976 sur la transformation de la viande (pour 350 000 F). Elle a participé aussi en 1974 à l'exposition des produits lors d'une journée de l'élevage à Redon.

Dans ce domaine de l'agro-alimentaire, la R.R. a aidé la mise en place à Quimper de l'A.D.R.T.A. (Association pour le développement de la recherche appliquée aux industries agricoles et alimentaires) : 200 000 F en 1972 et les deux années suivantes 168 500 F pour son équipement en matériel.

Le but de ce centre départemental est bien dans l'esprit de la R.R. : stimuler les industries agro-alimentaires (documentation, assistance technique de laboratoire, notamment pour les produits nouveaux), mieux valoriser les sous-produits et résidus.

Il n'y a d'ailleurs pas que la viande qui soit à considérer. Ainsi la R.R. se retrouve avec le C.E.C.O.R. (comité d'expansion de Cornouailles) dans une étude sur la *biscuiterie* et, les productions nouvelles. Elle a participé également ces deux dernières années dans le cadre du parc d'Armorique à la promotion de *produits alimentaires artisanaux* à la Feuillée par la *maison de l'aliment traditionnel*, et à l'étude d'une *source* à St-Rivoal en vue de son exploitation industrielle.

VEGETAUX : 4,5 MILLIONS

Comme les productions animales, les productions végétales ont fait l'objet d'une politique de R.R. d'orientation. Quatre à cinq millions y ont été affectés, dont un peu plus de un million en 1971 pour des *essais culturaux* dans les marais de la Vilaine.

En 1975 une *étude pédologique* (des sols) des marais de Redon était au programme pour 160 000 F, aussi bien que l'année suivante un financement de 50 000 F pour la diversification des produits agricoles dans l'île de Batz.

LEGUMES - FLEURS

Dans l'île de Batz, le dixième de ce crédit était consacré aux *asperges* : l'expérience sera poursuivie cette année avec l'adjonction de brise-vents.

Dès 1973, une étude avait été financée, centrée sur la production de *légumes*. Les deux années suivantes 60 000 F allaient en faveur de la production et de la commercialisation des légumes en zone littorale.

Dans le même temps était engagé le soutien à la culture de la *fève* dont nous avons parlé avec les aliments du bétail et, aussi à la *culture maraîchère* à Belle-Île.

En 1974 et 1975 également à Belle-Île, 100 000 F étaient affectés à la *bulbiculture*. Grâce en effet à son climat très favorable, les *iris* et les *tulipes* s'y épanouissent aussi bien qu'en Hollande. Essais aussi à l'île de Batz.

CHATAIGNES ET NOISETTES



Les marrons de Redon

En liaison avec la chambre d'agriculture d'Illes-et-Vilaine le C.O.C.A.P.A.R. s'était lancé dès 1969 dans la rénovation de la *châtaigneraie* dans la zone test de la basse Vilaine. Un « comité interprofessionnel des marrons de Redon » était mis en place, et des essais entrepris dans des « vergers de comportement » avec des clones sélectionnés et greffés.

Parce qu'ils ont su s'organiser en association (Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord), les producteurs de *noisettes* de Bretagne ont donné eux aussi davantage de poids à cette relance. L'an dernier, la R.R. a apporté 105 000 F pour l'organisation et le développement de la *nucléiculture* ainsi que la mise en place de vergers expérimentaux. Cette aide doit s'étaler sur quatre années, le temps d'une première production.

POMMES

Toujours sous l'égide du C.O.C.A.P.A.R., un effort a été subventionné par la R.R. en faveur des *pommes à jus* et des *pommes à cidre*. Soit de 1972 à 1975, un crédit de 102 500 F.

TABAC

Depuis 1974, la culture du *tabac* a reçu quant à elle plus que les pommes ou les châtaignes, ou les noisettes : 140 000 F exactement.

Trois années c'est une période en général limite pour l'intervention de la R.R. Vis-à-vis du tabac est venu s'ajouter une autre raison de cesser d'intervenir : la campagne de dissuasion de fumer du ministre de la santé.

REBOISEMENT



Peupleraie

L'arbre n'est venu que très tard dans les dossiers de la R.R., bien que dès 1970 le préfet de la région de Bretagne demandait à la R.R. d'intervenir.

Pendant ce temps le rythme de la diminution des haies et talus boisés atteignait 1 % par an. Pour approfondir ce problème nous renvoyons au numéro 5 de Bretagne-Expansion que nous avons consacré à « la forêt paysanne en Bretagne », forêt linéaire et boqueteaux.

Depuis surtout une dizaine d'années des initiatives ont été prises avec l'Institut de développement forestier (I.D.F.) pour sauvegarder et promouvoir l'arbre. Ce n'est qu'en 1976 que la R.R. commence à s'y intéresser mis à part un achat en 1973 à St-Nicolas-du-Pêlem en forêt de Beaucours et certains *espaces verts* à Châteauneuf-du-Faou, la Gacilly et Kertourn.

Cette même année également une subvention était accordée à l'association du *peuplier breton* qui ne s'intéresse d'ailleurs pas qu'au seul peuplier (voir notre cahier). Par suite de fâcheux concours de circonstance, cette subvention n'a touché son destinataire qu'en 1975 !

L'an passé donc 335 000 F, répartis dans les quatre départements mais surtout dans le Morbihan ont été affectés à la *première éclaircie* de parcelles boisées, et à une animation en vue de la constitution de *groupements forestiers* avec le « centre régional de la propriété forestière ».

Ces incitations devraient se poursuivre. Une opération *brise-vent* aura lieu cette année à l'île de Batz. C'est important à bien des points de vue tant du point de vue agricole que touristique et écologique. Il apparaît même aux yeux de bien des responsables de l'E.P.R. qu'il y a là pour la R.R. un grand projet à promouvoir : apprendre à replanter en quantité et en qualité.

RICHESSES MINÉRALES

Outre les productions du sol, « les ressources minérales du sous-sol breton » ont retenu l'attention de la R.R. (C'est sous ce titre que nous avons commenté dans le n° 3 de Bretagne-Expansion, l'inventaire des mines et carrières, si variées en Bretagne).

Les interventions R.R. ont commencé en 1972 par une étude du sous-sol finistérien, puis en 1973 l'atlas du sous-sol du Morbihan, une étude sur l'industrie granitière des Côtes-du-Nord ainsi qu'un apport à une usine expérimentale du B.R.G.M. sur le feldspath.

Toujours dans les Côtes-du-Nord était entreprise l'année suivante des recherches sur les *eaux souterraines*. Deux ans plus tard la R.R. prendra à 100 % l'étude d'une source à St-Rivoal dans le parc d'Armorique en vue d'une exploitation industrielle.

Enfin en 1974 et 1975, une participation conjointe de la R.R. et de la société minière concernée (au total 340 000 F) couvrait une étude du gisement de *tungstène-étain* de Montbelleux près de Fougères. La R.R. couvrait les deux tiers de la dépense.

Désormais l'E.P.R. s'est engagé dans le plan minier breton, le relais est pris.



Sondage carotté à Montbelleux (décembre 1975)

Pour insister sur ce que nous avons dit en parlant des usines d'incinération, rappelons tout de même que les décharges sont souvent des mines de métaux à ciel ouvert. L'industrie de la *recupération* est à encourager : la création d'une délégation aux économies de matières premières en a fait l'un de ses objectifs.

Très artisanale au niveau du ramassage, cette industrie peut déboucher sur des entreprises assez importantes, voire, comme il n'en existe que quelques unités en Bretagne, sur des petites fonderies de seconde fusion.

Rien de ce qui est créateur d'emplois n'est négligeable.

L'EMPLOI

Car l'emploi est fondamental pour apporter un niveau de vie décent, sans omettre ce qui assure la « qualité de la vie ». Que ce soit dans le secteur industriel ou le secteur artisanal des actions très nombreuses ont été conduites sous l'égide de la R.R. ainsi que des études. Devant le comité régional de R.R. en novembre 1970, le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale M. Jérôme Monod, soulignait : « la volonté du gouvernement est d'agir sur les problèmes concrets, il a désigné un commissaire à l'industrialisation de l'Ouest, délégué de l'association pour le développement industriel de l'Ouest. Ce commissaire travaillera ici dans le cadre de la politique de rénovation rurale définie depuis trois ans et en liaison avec les responsables et notamment M. Ferret ».

Pour encourager les créations d'emplois, les investissements industriels sont subventionnés en province par une prime de développement régional. Les taux varient selon les zones géographiques. La Bretagne intérieure bénéficie du taux maximum et le reste de la région relève du taux intermédiaire. En outre, dans les zones de rénovation rurale, les seuils permettant de toucher la prime sont de quinze emplois dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants (trente dans le reste du territoire) et de six emplois dans les agglomérations de moins de 15 000 habitants (dix dans le reste du pays).

En matière de prime à l'installation d'entreprises artisanales, le seuil de population agglomérée donnant droit aux aides est porté à 20 000 habitants en zone de rénovation rurale alors qu'il n'est que de 5 000 dans le reste du territoire. De même, les conditions d'octroi des prêts du Crédit Agricole aux artisans sont améliorées par rapport aux autres régions.

Dans les zones de rénovation rurale, et uniquement dans ces zones, le prix de vente des terrains de zones industrielles peut être ramené par le jeu d'une subvention à 6 F le m² pour les industriels qui créeront au moins 40 emplois à l'hectare.

Mais la création des emplois ne se fait pas sans des études et des actions pour la *formation* et l'*orientation*, la *promotion* des hommes. Avec les infrastructures de désenclavement comme routes et télécommunications, l'*investissement intellectuel* est un préalable au développement équilibré d'une région.

Nous allons maintenant faire un tour d'horizon sur les multiples moyens mis en œuvre dans le cadre de la R.R. aussi bien pour la *préformation des mutans ruraux* et la formation professionnelle des mutans agricoles, la *formation permanente* en artisanat ou industrie, en salaisonnerie comme en tourisme.

Avant d'insister sur des actions spécifiques signalons tout de suite qu'en 1976 a été financée à 20 % par la R.R. une « étude préparatoire aux interventions du fonds social européen à propos de l'emploi et de la formation en Bretagne ».

En 1976, aussi elle a pris en charge à 100 % une animation en faveur de l'emploi pour les jeunes dans le pays de Vitré, et consacré quelques 140 000 F à l'information pour l'orientation des ruraux.

QUATRE INFORMATEURS ITINERANTS

Au cours d'un colloque R.R. à St-Lô en février 1970 était décidé un effort pour favoriser l'accès à la *formation professionnelle des mutans agricoles*, c'est-à-dire en somme aux formations artisanales ou industrielles dans la majorité des cas. Mais encore faut-il savoir ce qui peut se présenter. Avec la chambre régionale d'agriculture de Bretagne une expérience a été lancée en 1970 accompagnée d'un crédit de 360 000 F sur deux années 1976-1977.

Quatre agents ont été recrutés, un par département, afin d'apporter information et documentation aux jeunes du milieu rural et les aider à s'orienter. Il existe parfois des métiers ruraux pas ou peu connus (coiffeur, mécanique, petits commerce...) qui peuvent très bien répondre aux goûts et aptitudes de certains jeunes. C'est une sorte d'O.N.I.S.E.P. (Office national d'information sur les enseignements et les professions), mais à domicile, les quatre permanents étant des itinérants. Cette opération est menée en liaison avec les autres compagnies consulaires (commerce-industrie et métiers) la mutualité sociale agricole, les syndicats agricoles et les mairies.

Une autre idée est dans l'air qui s'inspire d'une expérience lancée dans les Alpes : les *ateliers ruraux de Savoie* avec l'aide du commissariat à l'aménagement des Massifs de l'Est. Leur but est la création d'une activité industrielle en montagne et le maintien de la population dans les villages.

En l'occurrence ces petites unités de sous-traitance fabriquent des composants électroniques de divers matériels audio-visuels, médicaux... Ce devrait être possible aussi en Bretagne. Une première expérience sera prochainement tentée dans la région de Redon.

CENTRE ECLATE ET TELEVISION

Dès 1969, Conférence régionale des métiers (C.O.R.E.M.) et Chambre régionale de commerce et d'industrie (C.R.C.I.) entreprenaient une étude financée sur le fonds de la formation professionnelle au titre de la R.R. pour mieux connaître « l'évolution de l'emploi et les besoins de formation et de promotion du secteur des métiers en Bretagne ».

Cette étude allait déboucher en 1970 sur la réalisation prioritaire du *centre régional de promotion artisanale de Bretagne* estimé nécessaire par la C.O.R.E.M. depuis plusieurs années.

Déjà au niveau national la Bretagne était en tête depuis 1930 ; très en avance, elle avait en effet lancé l'expérience unique alors des *très professionnels artisanaux* (C.P.A.). Avec le secrétariat d'Etat, la formation professionnelle et la R.R., elle allait de nouveau pouvoir entreprendre une grande première. Le centre serait un *centre éclaté* géographiquement selon les métiers : bois (Vannes), bâtiment (Quimper), alimentaire (St-Brieuc), mécanique générale et mécanique agricole (Dinan, section particulièrement importante), services (Rennes). Toutes les actions sont coordonnées sur le plan régional. Deux millions en 1970 allaient à la première section implantée dans la circonscription de la chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine.

Nous l'avons vue dans la première partie de ce cahier, ce centre régional de promotion entre autres opérations, a posé à l'artisanat le problème de la continuité du financement, du relais à prendre, même partiellement, des aides attribuées au titre de R.R.

Autre originalité bretonne : la *télépromotion*, sous le générique de « *artisanat Bretagne* ». En 1971, la R.R. apportait 30 000 F pour le lancement de cette émission confiée à l'A.D.P.S.B. (Association pour le développement de la promotion sociale en Bretagne) en liaison étroite avec la C.O.R.E.M.

C'était étendre à l'artisanat le bénéfice de l'expérience entreprise pour la première fois en France en 1964-1965 au service de l'agriculture de l'Ouest avec la *télépromotion rurale*.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES METIERS

L'assistance technique et économique a tout de suite été privilégiée : « *c'est une structure minimum indispensable à toute tentative de développement et de modernisation du secteur des métiers* », répétait le commissaire en 1969.

Pour traduire cela très concrètement au niveau même de la zone Ouest de R.R., le commissaire obtint en avril 1969 un *adjoind*, le seul, précisément pour l'artisanat.

L'artisanat breton c'est près de 45 000 entreprises au répertoire des métiers, soit quelques 120 000 emplois, dans la petite entreprise, la réparation ou les services.

Au taux de 100 %, l'adjoind du commissaire apparaît au budget pour 150 000 en 1975 et 160 000 en 1976.

Quatre *animateurs économiques* étaient pris en charge dès 1970 pour 45 000 F chacun sur le principe R.R. de financement pendant deux ou trois ans. En 1976, une nouvelle prise en charge à 90 % pour chaque département était inscrite au budget soit 121 500 F. Elle se poursuivra à taux dégressif ; en trois ans ces animateurs deviendront assistants techniques des métiers ou moniteurs de gestion — cela permet d'étoffer les services économiques des chambres.

Au long des années allaient être inscrites des animations spécifiques, ainsi en 1970 pour le *développement de l'artisanat* dans la zone test de Redon, et pour la *commercialisation des produits* de la S.C.A.B. (Société coopérative des artisans bretons).

En 1971, un *animateur commercial*, animateur pédagogique, spécialiste de P.M.E. (Petites et moyennes entreprises) pour le centre-est Bretagne et la basse Vilaine, ainsi qu'un *apport au foyer artisanat* de Rostrenen.

Pour la région du parc d'Armorique, cette même année et les deux années suivantes, un animateur s'attachait à l'artisanat de création. En 1972 et 1973 aussi était soutenu le centre de *qualification artisanale* de St-Malo. En 1973, également un *local de formation* à Lannion, tandis que 380 000 F étaient consacrés à une opération régionale pour l'artisanat.

Notons ici une remarque financière de l'artisanat breton : si le C.I.A.T. d'avril 1968 a certes amélioré les conditions de *crédits* ouverts aux artisans, ils espéraient, en plus de taux privilégiés, des *primes d'installations* plus avantageuses que dans les autres régions, telles les aides spéciales rurales ou les primes de développement artisanal dont bénéficie le Massif-Central.

L'artisanat d'art recevait en 1972 un crédit de 50 000 F pour un animateur à St-Brieuc, et 60 000 F en 1976 pour un *inventaire* breton de ce secteur ; en 1975 et 1976 des subventions allaient au centre régional des *arts de la maison* au château de Kerazan près de Pont-l'Abbé, et 120 000 F pour la restauration du moulin du Val-Joint près de Lizio (56) en vue d'une *exposition* d'artisanat d'art.

Dans cet esprit également 460 000 F contribuaient en 1975 à la rénovation du quartier du Jerzual à Dinan.

Maison des Métiers de Rennes, artisanat d'art



HALL MOBILE D'EXPOSITION

Inventaire, expositions, organisation sont les volets de la *commercialisation* des produits artisanaux.

Dès 1970, était engagée une recherche sur la création de *nouveaux modèles de productions artisanales*, ainsi qu'une étude sur des *expériences nouvelles* à mener dans le domaine de la *commercialisation* des produits artisanaux.

Particulièrement originale, a été la mise en service d'un HALL MOBILE de 600 mètres carrés, structure itinérante d'exposition et de commercialisation permanente des produits artisanaux. D'abord financé sur le reliquat de l'annexe B Ter, (550 000 F en deux ans) par décision d'un C.I.A.T. de 1972, il a reçu de la R.R. 210 000 F l'an passé et en recevra 160 000 cette année.

Mobile, il doit l'être non seulement à travers la France, mais aussi à travers l'Europe, notamment en Grande-Bretagne et en Bavière avec laquelle la C.O.R.E.M. est très liée. Un crédit R.R. de 30 000 F a été accordé en 1975 à l'occasion de la foire de Munich. Un fichier des diverses expositions artisanales permettra de mieux prévoir les tournées du hall mobile, pour lequel un entrepôt était projeté en 1972.

Car on lui reproche d'être trop souvent à l'arrêt et certains le verraient volontiers au service de *l'ensemble des chambres économiques*, ce qui n'irait pas sans poser d'autres problèmes.



Hall mobile d'exposition

L'aide à la *commercialisation* a pris aussi la forme d'aide à la S.C.A.B. (Société coopérative des artisans bretons) originale formule d'accueil et de promotion créée en 1962. Les secteurs du bois, du fer, du cuir, du textile ou des arts y ont naturellement leur place.

Une assistance technique et commerciale lui fut accordée en 1970 sur un programme de 80 analyses-diagnostic ; en 1973 une aide en vue d'un plan de financement, l'expérience ayant quelques difficultés à surmonter.

INCITATION AUX GROUPEMENTS

L'année 1976 a encore été marquante dans le domaine de l'animation puisque 1,24 million lui a été consacré. En plus des quatre *animateurs économiques* dont nous avons déjà parlé, l'A.D.P.S.B. reçut la moitié du crédit pour « la formation et l'animation des artisans ruraux » dans le but particulier de les *inciter aux regroupements* en G.I.E. (Groupement d'intérêt économique) afin d'accroître leur efficacité. C'était un souhait exprimé dès 1968.

Un chargé d'étude était pris en charge à 70 % pour le *service économique interchambre* de la C.O.R.E.M. et à 50 % un animateur économique recruté pour deux ans en vue de la création d'emplois artisanaux dans les lies du Ponant (80 000 F chaque année).

Le reste du crédit allait à une animation économique dans le cadre de *l'association des artisans et commerçants* du Morbihan, et dans celui de l'I.G.E.I.C.A.P.E. (Institut de gestion d'études et d'information de conseil de l'artisanat et des petites entreprises des C.-du-N.). Mais cet institut a disparu et les crédits alloués ont été répartis entre les diverses chambres de métiers (y compris d'ailleurs la Manche).

ZONES ARTISANALES

Au C.I.A.T. de février 1968, le prix de cession des terrains était bonifié en faveur des *zones artisanales*. Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses aides, 1,8 million de 1971 à 1976.

Près d'un million a été affecté au seul département des C.-du-N. sur les zones artisanales de Plémet et de Plessala en 1971, Merdrignac en 1972, puis en 1974 surtout : Gouarec, St-Gouéno, Maël-Carhaix, Plouguenast, Hémonstoir, Rostrenen et de nouveau Merdrignac et Plessala. Mais cette dernière zone fait le plein et la R.R. intervient encore cette année pour une extension.

L'Ille-et-Vilaine a reçu un peu plus d'un demi-million pour les zones de Pacé en 1972, Combourg et Tinténac en 1975, Redon et Janzé en 1976.

Vient ensuite le Morbihan avec 165 500 F en 1972 pour la zone intercommunale de St-Gérand, les zones de Plouray et St-Tugdual.

Dans le Finistère 250 000 F allaient en deux années 1975 et 1976 au cas particulier de Pleyben où la *zone d'activités* est mixte, artisanale et industrielle.

A l'échelon de la C.O.R.E.M., une *étude* de 100 000 F était financée à 100 % par la R.R. précisément sur les zones artisanales. « J'ai l'impression que les maires des communes agissent un peu de façon anarchique en la matière » disait alors le commissaire ; « les chambres de métiers ne sont pas assez consultées », constatait le président de la C.O.R.E.M., en pensant par exemple à la zone de Rostrenen aménagée à 10 km du bourg !

Peut-être aussi sera-t-il bon que l'ensemble de ces zones artisanales soient confiées à une *société d'économie mixte*, c'était du moins un vœu exprimé par la C.O.R.E.M. dès mars 1968.

OPERATION M.P.I.

Le passage sur les animateurs économiques et assistants techniques dans le secteur des métiers a déjà souligné l'attention portée aux P.M.E. De 1972 à 1974, la R.R. prit à sa charge en trois tranches le tiers, soit 2,4 millions, d'une opération menée par la C.R.C.I. en faveur des M.P.I. (Moyennes et petites industries) de 10 à 200 salariés.

Ruralité et industrialisation paraissent d'abord anti-nomiques. A côté pourtant de quelques opérations de *décentralisation*, la création d'emplois industriels doit être surtout le fait d'une *promotion interne*. Dès 1968 la R.R. obtenait un assouplissement des conditions d'attribution de la *prime de développement industriel*, une déconcentration plus poussée des aides de l'Etat en faveur des entreprises de taille modeste en expansion.

Les problèmes des M.P.I. sont divers : accroissement des fonds propres, progrès techniques, sous-traitance, exportation, gestion moderne. L'opération M.P.I. conduit à mettre en place sept *assistants techniques « industrie »*, conseillers de gestion des chambres locales, plus un huitième à l'échelon régional ; postes qui existent donc toujours.

Une opération R.R. est également lancée en liaison avec les chambres de métiers pour recruter un *assistant technique industrie* à Vitré (avec la C.C.I. de Rennes) dans le centre-est Bretagne (avec le C.C.I. du Morbihan) et dans le Mené et le Pays-de-Rance (avec le C.C.I. de St-Brieuc). Le but est d'inciter les artisans qui le peuvent et le veulent à passer au stade de la petite industrie.

AVEC LA C.R.C.I.

La collaboration *artisanat-industrie* dans le cadre de la R.R. s'était manifestée dès 1969 par l'étude C.O.R.E.M.-C.R.C.I. sur l'emploi et les besoins de formation et de promotion dans le secteur des métiers. Cette même année l'opération salaisonnerie avait marqué la collaboration *agriculture-industrie*, C.R.A. et C.R.C.I. étant également intéressées par un plan de transformation du porc.

En 1970, dans le cadre du comité de liaison interconsulaire, la C.R.C.I. rédigeait une note sur un « projet de développement des gîtes ruraux et des campings à la ferme en Bretagne intérieure ».

L'année suivante voyait le lancement de l'action en faveur des relations Bretagne-Grande-Bretagne ; nous en avons déjà parlé. Cette même année 1971, la C.R.C.I. proposait après un vaste panorama descriptif une *charte du tourisme breton*, dont la seconde partie « prospective » était financée par la R.R.

En 1972, la C.R.C.I. se penche avec l'appui déterminant de la R.R., sur l'utilisation optimale de chaque bassin économique ; sous le titre « *Perspective d'occupation économique de l'espace breton* », les 17 fiches (qui seront remises à jour cette année) sont en somme une relance de l'idée des *pays* proposés par le libre blanc du C.E.L.I.B. « *Bretagne une ambition nouvelle* », paru l'année précédente. Nous avons déjà souligné cet engagement de la R.R. en faveur des pays.

Pour en revenir à la C.R.C.I., c'est avec elle aussi que nous avons vu s'organiser la session de septembre 1972 à Mur-de-Bretagne pour les « *animateurs* » travaillant avec la R.R.

En 1974, la R.R. attribue à la C.C.I. de Fougères une dotation de 50 000 F pour son *service aménagement*, et à la C.R.C.I. 180 000 F pour le 5e tome de *l'Atlas industriel* (celui sur l'I.-et-V.) et 300 000 F pour le *film « Bretagne économique »*.

A part les actions sur le tourisme, la C.R.C.I. n'a depuis, rien abandonné de ce qui a été lancé avec la R.R. et notamment l'opération M.P.I.

TOURISME RURAL A DEVELOPPER

Depuis le 1er janvier 1974, en effet par décision du comité national de R.R. tout ce qui touche au tourisme est coordonné par la *Délégation régionale au tourisme* (D.R.T.). Celle-ci existe depuis 1960 : l'arrivée d'un nouveau délégué en octobre 1973 s'est donc accompagné d'un transit par la délégation des crédits R.R. d'études et d'animation ; les crédits d'équipement transitant par d'autres ministères comme l'agriculture ou la jeunesse et les sports. En même temps était décidé un effort particulier en faveur de la *Bretagne intérieure*.

Notre expression « tout ce qui touche au tourisme » ne peut être juste car le tourisme est sous-jacent aussi bien aux actions d'électrification, d'eau et assainissement, qu'au reboisement, aux équipements sportifs ou culturels. Les crédits « *tourisme rural* » sont associés aussi bien à l'agriculture qu'à l'artisanat, par exemple sur les deux années 1971-1972 sept millions sont affectés sous la rubrique « *tourisme artisanat* ».

Quoiqu'il en soit des circuits des subventions le tourisme est un *facteur de développement économique* de la Bretagne intérieure. Un projet de développement du tourisme dans cette Bretagne intérieure avait été préparé par la C.R.C.I. dans le cadre du comité de liaison interconsulaire (agriculture, industrie, métiers). En 1975, un crédit de 50 000 F était affecté de nouveau à sa promotion.

Les études avec la R.R. n'ont pas manqué sur les animations, tant dans le Sud-Finistère ou en Arrée qu'à Ile de Batz, le Mené ou à Fougères, aussi la *sensibilisation des ruraux au tourisme rural* particulièrement dans les Iles du Ponant (100 000 F en 1976) et même en vue de la construction d'un *centre de formation des ruraux aux activités du tourisme* dans l'Ouest (32 500 F).



Ile de Batz

Nous retrouverons des crédits pour l'animation des canaux, du tourisme équestre, des gîtes ruraux, de village-vacance, des aides à divers organismes de tourisme, selon la règle R.R. de prise en charge limitée à deux ou trois années.

Ainsi le *chargé de mission* pour ce tourisme rural de la D.R.T. a été lui-même pris en charge à 100 % de 1974 à 1976, cette année la R.R. n'apportera que 75 % et le secrétariat au tourisme 25 %, et la part de la R.R. continuera à baisser pour disparaître.

DES « PRODUITS » A VENDRE

Désormais donc la D.R.T. assure une coordination entre les nombreux organismes liés au tourisme. Elle contrôle aussi le bon usage des crédits qu'elle transmet en demandant un compte-rendu d'activité et d'affectation avant d'engager d'autres subventions.

Une attention particulière est apportée à la création de stations touristiques à vocation multiple offrant une gamme d'agréments du cheval à la piscine, du gîte aux sentiers balisés...

L'important aussi est de « vendre » ces infrastructures de loisirs ou les hébergements, de trouver le touriste client. La fédération des syndicats d'initiative s'y emploie certes mais il reste beaucoup à faire en matière de commercialisation du tourisme.

Dans la « charte du tourisme » de la C.R.C.I., la perspective était clairement définie : « les formules de tourisme moderne, à base de produits finis et garantis, devraient donc intéresser en 1985 au moins 40 % des touristes, ce qui reviendrait à quintupler leur nombre en 15 ans ». Un service de commercialisation fut aussitôt lancé à la C.R.C.I., il recevait une subvention de 75 000 F en 1974.

Il fut envisagé également un organisme « Bretagne-Tour », il ne reçut d'ailleurs que son nom, sans jamais voir le jour. Après d'autres essais privés, infructueux, la D.R.T. a repris le projet. Un service de commercialisation a reçu 175 000 F de la R.R. en 1976 soit une prise en charge à 100 %. Cette année, le partage se fera avec le secrétariat d'Etat au tourisme : 50 % S.E.T., 50 % R.R. Trois fonctions reviennent à ce service : mettre au point les produits, les promouvoir et les vendre dans les agences, les « grossistes » du tourisme.

Pour cette saison 1977, une opération promotionnelle avec l'est de la France (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et même le Nord) est soutenue conjointement par le S.E.T. et la R.R. sous le nom « opération Est-Ouest » et pour un montant de 160 000 F.

*

Dès 1977, un premier exemple est expérimenté à Belle-Ile sous forme d'une promotion spéciale pour l'avant-saison. Un « produit » comprenant voyage, hébergement, accueil, loisirs, est proposé pour fin de semaine ou semaine entière.

Pour la première fois en Bretagne et même en France, un animateur-accueil a été recruté sous le contrôle de la D.R.T. par le S.I.V.O.M. (Syndicat intercommunal à vocation multiple) de Belle-Ile.

HEBERGEMENT TOURISTIQUE RURAL

C'est à partir de 1971 que la R.R. participe à l'équipement d'accueil pour un tourisme rural. C'est une nécessité car les conditions de crédit ou de subvention pour l'hôtellerie de campagne ne sont pas adaptées aux besoins du tourisme rural.

En 1971, donc 800 000 F puis 500 000 F en 1972 sont consacrés à une opération hébergement touristique en milieu rural, gîte rural, camping à la ferme, chambre d'hôte. La dotation atteindra le total de 10 millions en 1976.

Aucun terrain de camping à la ferme en effet n'était en 1970 même sommairement aménagé. Une note de la chambre d'agriculture du Finistère a étudié le problème particulier.

L'effort a été élargi aux terrains de camping municipaux pour un total qui a dépassé le million en 1976.

- (22) Mûr-de-Bretagne, Belle-Isle-en-Terre, Guenroc.
- (29) Carhais, Roscanvel, Guerlesquin, Plouvorn, Pleyben, Gouezec et sur trois années Châteauneuf-du-Faou.
- (35) Bain-sur-Oust, Préchâtel-Poligné, Combourg, Bazouges-la-Pérouse.
- (56) Questembert (Le moulin de Celac), Peillac, St-Jacut-les-Pins, Ile Houat, Rohan, Brandivy.

GITES RURAUX



Gîtes ruraux à Paimpont (haut) et Peillac (bas)

Alors qu'il n'y avait qu'une dizaine de gîtes ruraux en 1965, il y en a plus de 1 000 actuellement. Le Finistère a toujours été en avance, une dotation de 300 000 F a permis d'y lancer 40 nouveaux gîtes l'an passé.

Mais ils se développent dans les autres départements. Particulièrement dans les pays du Mené, centre-est et ouest Bretagne, des landes de Lanvaux et les pays de Vilaine. Depuis un an ou deux les gîtes sont également les éléments de base d'un nouveau type de village-vacance.

Animation, rénovation des gîtes ruraux, gestion aussi relèvent actuellement d'un seul organisme : l'U.R.O.S.H.R. (Union régionale d'organismes spécialisés d'habitat rural), lui-même relié à la D.R.T. A noter que l'U.R.O.S.H.R. Bretagne a fait école en Limousin, Midi-Pyrénées, et Savoie. Des crédits lui ont été accordés depuis 1974, en vue notamment outre l'animation, de la constitution et de la gestion d'un fichier des gîtes ruraux ainsi que de l'édition d'un annuaire. En 1976 également a été financé l'inventaire des bâtiments pouvant être transformés en gîtes.

GITES COMMUNAUX

Au niveau des communes, trois millions et demi ont favorisés les gîtes communaux, soit à partir de bâtiments rénovés soit de constructions neuves.

- (22) St-Barnabé, Collinée, St-Vran.
- (29) canton de Sizun, Châteauneuf-du-Faou (plusieurs tranches).
- (35) Treffendel, Ifendic.
- (56) Belle-Ile, Ploërmel (étang au Duc), Glénac, Réguiny, Ile d'Hoëdic.

*

De plus, en plus, il est convenu de grouper les réalisations, pour un meilleur emploi des crédits et une plus grande rentabilité des installations. Dès 1970 une note soulignait l'intérêt du bon amortissement d'équipements collectifs légers au niveau intercommunal.

Les stations vertes demandent d'ailleurs ce regroupement. Elles doivent en effet contenir dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres 50 à 60 gîtes ruraux et 20 terrains de camping à la ferme en moyenne. La R.R. est intervenue dans les stations vertes de la moyenne Vilaine (Guipry-Messac), de la vallée de l'Oust (Peillac), de la vallée de l'Aff (Carentoir, La Gacilly), de Combourg.

*

En plein développement, le tourisme itinérant demande de son côté, des relais d'étapes ou gîtes polyvalents pouvant recevoir à pied, à bicyclette, à cheval ou en voiture.

Une étude d'implantation de tels gîtes polyvalents dans les C.-du-N. et le Finistère a reçu 15 000 F l'an passé, et 200 000 F ont été à des réalisations du Morbihan.

Cet effort s'inscrit dans un plan quinquennal (1975-1979) de l'A.B.R.I. (Association bretonne des relais et itinéraires), financé par la R.R., le F.I.A.N.E. (Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement), le S.E.A.T.E.R. (Service d'étude et d'aménagement du tourisme en espace rural), l'agriculture et la jeunesse et les sports et s'inspirant de la grande traversée des Alpes.

VILLAGES-VACANCES « ECLATES »

Les villages-vacances ont eux aussi reçu quelques subventions R.R. à Merdrignac et Guitté (22), l'île de Batz et l'île de Groix, Langon pour son petit complexe classes vertes-village polyvalent.

Mais la R.R. suit une expérience dont l'organisation est encore unique en France, celle du village-vacance éclaté à partir de l'habitat ancien — A Bazouges-la-Pérouse en I.-et-V., ce type de village est en forme de S.I.C.A. (Société d'intérêt collectif agricole). Sur une petite zone autour du bourg existent déjà 19 gîtes ruraux, il y en aura bientôt 30. En 1976, la R.R. a apporté 30 000 F pour l'animatrice de cette S.I.C.A.

Cette opération sera poursuivie en 1977, année qui verra de plus le démarrage de deux autres réalisations du même type, deux nouvelles S.I.C.A. l'une proche de la première à St-Georges-de-Reintembault (35), l'autre à Lanrivain (Tou-Goullie Coat-Mallouen) (22). Le programme d'action prioritaire nationale (n° 23) du VIIe plan s'est inspiré de ce type d'opération : les trois quarts des crédits affectés à la Bretagne au titre de ce P.A.P. pour 1977 iront d'ailleurs aux trois villages éclatés.



Un élément du Village-Vacances Eclaté de Bazouges



Aux îles des Glénans

PLANS D'EAU ET BASES NAUTIQUES

Associés aux campings ou aux villages-vacances, les plans d'eau sont toujours appréciés : plus de trois millions leur ont été consacrés.

(22) Callac, Glomel, Plémet, St Gouéno, Haut-Corlay, Bourbriac, St-Gelven (aménagement des bords du lac de Guerledan).

(29) Plouévez-du-Faou, Guerlesquin (sur le Guic), Scaër.

(35) St-Domineac, Langulnay, Plélan-le-Grand (étang du Trégu), Trémelin (sur La Chèze), Fougères (plan d'eau de maison neuve en forêt), Lieuron, Meillac, Bazouges-la-Pérouse.

(56) St-Gonnery, anse de Sordan (lac de Guerledan), Gourin, St-Jacut-les-Pins, Questembert, Alf-en-Brignon, Bizazon-en-Guégon, Priziac, St-Malo-de-Beignon, Cruguel, Gouarhel, Silfiac, Langonnet, Langoetan, Ploërmel (étang au Duc).

Un million a permis quelques équipements de bases nautiques : pontons à bateaux, hangars.

(22) Bréhat, Guenroc.

(29) Roscanvel, Pleyben : base de canoé kayak.

(35) Fougères (Maisonneuve), Tinténiac, et Cherruix (258 000 en 1973 et 1976 pour le club de char à voile, construction d'un hangar et achat de chars). Mais cette opération ne se fera sans doute pas.

(56) Malestroit, Pontivy (base de Toulboubou), St-Thuriau (base du Roc'h), Ploërmel.

CANAUX

Des bases nautiques se retrouvent également sur les canaux bretons, grâce à l'action du comité de promotion touristique des canaux bretons créé en 1963. Dès 1968, une étude pour l'équipement touristique des canaux était financée à 100 % par la R.R. En 1976, une nouvelle étude a été lancée pour préciser la mise en valeur touristique et surtout économique des canaux. Elle est financée à 50 % par la R.R., à 50 % par l'E.P.R.

De 1974 à 1976, l'animation des canaux bretons (fonctionnement et éditions de dépliants) aura reçu 105 000 F; le reste se retrouve en équipements dans les trois départements concernés : haltes fluviales, plans inclinés, aménagement de berges, passerelles, quais, appontements.

(29) Château-du-Faou, Carhais.

(35) Guipry, Langon-Messac, Tinténiac, Gutchen.

(56) St-Vincent-sur-Oust, Glénac, Montretlot, Malestroit, Guégon, Roc-St-André, St-Gerand, St-Samson, Pontivy, Bégaume, Le Folleux, St-Jean-la-Poterie, St-Dolay, Josselin, Hennebont (amélioration du passage sous les ponts).



SENTIERS PEDESTRES

Les canaux bretons sont à leur façon de très agréables itinéraires touristiques. Les chemins de halage qui les bordent font partie des sentiers et chemins que fréquentent de plus en plus les « randonneurs ».

Il est bon certes de ne pas oublier les automobilistes : route fleurie de l'arrondissement de Redon, balisage de la route verte de Redon à Gourin, aménagement d'aires de repos en bordure d'itinéraires routiers dans le Mené et signalisation touristique... ont été aidés par la R.R.

Mais le vent est aux piétons. Outre les guides de la nature et les guides des communes du parc d'Armorique, la R.R. a financé l'animation du tourisme pédestre, des éditions et la réalisation d'itinéraires par exemple pour l'itinéraire Redon-Guerlédan, Spézet-Redon, la reconnaissance d'itinéraires à Huelgoat, Rostrenen, Gourin...

Elle a été présente aussi sur le tour du lac du Mont-St-Michel-de-Braspart, l'ancienne voie ferrée de Carhaix à Morlaix, des sentiers d'observation de la nature, des sentiers de grande randonnée à Guipry-Langon-Messac, Bain-de-Bretagne, le Minihic-sur-Rance, Antrain-sur-Couesnon, des chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine, des sentiers de la vallée du Scorff, de Peillac, Concarret, le Faouet.



TOURISME EQUESTRE

Bien souvent les itinéraires équestres peuvent en partie coïncider avec les itinéraires pédestres, cependant ils exigent des normes différentes et la R.R. a porté un effort sur des circuits adaptés. C'est un atout important pour le tourisme rural.

Dès 1971 et 1972, des crédits (270 000 F) étaient portés sur des circuits des centres est et ouest Bretagne, le Mené, l'Arée, les pays de Vilaine, et le pays Malouin.

Ils recevront de nouveaux crédits les années suivantes (près d'un million au total) ainsi que Combourg, la moyenne Vilaine, les landes de Lanvaux, Néant-sur-Yvel et Mohon. Significatif aussi car indispensable un crédit de 25 000 F allait en 1975 à l'entretien des sentiers équestres.

Le long des itinéraires devraient se multiplier les gîtes polyvalents ou autres relais, et bases équestres, comme à Rostrenen, Commana, où des anciennes gares du réseau breton comme à Scrinac; centres équestres aussi à Braspart, avec un projet de manège, au Loch dans les landes de Lanvaux, à Langonnet Keraudrenic, à Combourg. Au total près de deux millions ont été consacrés aux relais.

Pas de tourisme équestre sans chevaux; une opération chevaux de selle a été accordée dans le cadre du parc d'Armorique, une autre pour poneys à Ouessant et subvention a été allouée à la station de monte de Corlay.

Très particulière a été l'opération roulottes lancée dans le Finistère à partir de la base de Locmaria-Berrien; c'était une excellente façon d'utiliser les percées de l'ancien réseau breton, chemin de fer à voie étroite; 60 000 F allait en 1974 à l'étude de cette Armorique insolite, alliant l'agriculture au tourisme.

235 000 F ont aidé cette opération de 1972 à 1975.

Un peu semblable l'opération chars-à-bancs fut soutenue en 1973 et 1974 dans le centre-ouest Bretagne.

Que ce soit en attelage léger, en roulottes ou en caravane flottante sur les canaux, voilà bien des façons originales de découvrir la Bretagne insolite. Ce sont là assurément de bons produits pour faire réussir le tourisme rural, tant tourisme itinérant que tourisme de séjour.





BRETAGNE EXPANSION

Les Grands Dossiers de
la Région

N° 6 - Février 1977 - 20 F

Lancée en 1975, la série des grands dossiers de BRETAGNE-EXPANSION s'efforce de faire le point sur des sujets d'intérêt régional.

Tous les secteurs économiques, sociaux, culturels, institutionnels, doivent trouver leur place au fil des années.

Les sept premiers titres le montrent bien .



- n° 1 - mars 1975 - Pétrole au large des côtes bretonnes ?*
- n° 2 - juin 1975 - Travaux publics au service des collectivités bretonnes.*
- n° 3 - décembre 1975 - Les richesses minérales du sous-sol breton.*
- n° 4 - avril 1976 - Les pays : vers de nouvelles solidarités ville - campagne.*
- n° 5 - septembre 1976 - La forêt paysanne en Bretagne.*
- n° 6 - février 1977 - Dix ans de rénovation rurale en Bretagne.*
- n° 7 - à paraître
en été 1977 - Avenir de la métallurgie bretonne.*



BRETAGNE-EXPANSION peut d'ores et déjà s'appeler une collection.

BRETAGNE-EXPANSION

Abonnement 4 numéros 80 F
chèque bancaire ou C.C.P. 3 volets

Président du Conseil d'administration
Directeur de la publication : Hervé KERVELLA

Société d'éditions :
O.R.P. (S.A. 590 000 F)
7, quai de la Prévalaye
35008 RENNES CEDEX
Tél. (99) 79.13.40

Commission paritaire en cours

Copyright by - Editeur O.R.P. Editions B.P. 645 - 35008 Rennes Cedex

